

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 30 juin 2022 à 14h30**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 14 H 30
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Frédéric GUINIERI - Jean HETSCH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Julie ARIAS représentée par Solange BIAGGI - Sophie ARRIGHI représentée par Laure-Agnès CARADEC - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Gerard GAZAY - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - André BERTERO représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Linda BOUCHICHA représentée par Gérard FRAU - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON représentée par Emilie CANNONE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Claude FERCHAT représenté par Frédéric GUELLE - Claude FILIPPI représenté par Georges CRISTIANI - Agnès FRESCHEL représentée par Jean-Marc COPPOLA - Eric GARCIN représenté par Olivier FREGEAC - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Magali GIOVANNANGELI représentée par Michel ILLAC - Sophie GRECH représentée par Cédric DUDIEUZERE - Jean-Christophe GRUVEL représenté par Francis TAULAN - Roger GUICHARD représenté par Didier PARAKIAN - Olivier GUIROU représenté par Yves WIGT - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Hatab JELASSI

représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Gérard BRAMOULLE - Christine JUSTE représentée par Anne MEILHAC - Pierre LAGET représenté par Sarah BOUALEM - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Pierre LEMERY représenté par Cédric JOUVE - Sandrine MAUREL représentée par Marie MARTINOD - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Olivier FREGEAC - Patrick PIN représenté par José MORALES - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Lionel ROYER-PERREAU représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Yves SAYAG représenté par Amapola VENTRON - Laurence SEMERDJIAN représentée par Saphia CHAHID - Marie-France SOURD GULINO représentée par Marylène BONFILLON - Nathalie TESSIER représentée par Christian PELLICANI - Jean-Louis VINCENT représenté par Stéphane PAOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Eléonore BEZ - Corinne BIRGIN - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Jean-Louis CANAL - Philippe CHARRIN - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Philippe GRANGE - Sébastien JIBRAYEL - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Férouz MOKHTARI - Lisette NARDUCCI - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Georges ROSSO.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Yves VIDAL représenté à 16h06 par Georges CRISTIANI - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h15 par Mireille BENEDETTI - Gaby CHARROUX représenté à 16h30 par Martine VASSAL - Yannick GUERIN représenté à 16h42 par Christian AMIRATY - Françoise TERME représentée à 16h43 par Régis MARTIN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée à 17h00 par Jacky GERARD - Yves WIGT représenté à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée à 17h00 par Frédéric GUINIERI - Nicole JOULIA représentée à 17h26 par Patrick GRIMALDI - Daniel AMAR représenté à 17h42 par Loïc GACHON.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Véronique MIQUELLY à 15h40 - Laurent BELSOLA à 15h50 - Sabine BERNASCONI à 16h02 - Franck OHANESSIAN à 16h02 - Gilbert SPINELLI à 16h10 - Catherine VESTIEU à 16h10 - Gérard FRAU à 16h12 - Eric MERY à 16h15 - Bernard MARANDAT à 16h30 - Richard MALLIÉ à 16h40 - Vincent KORNPROBST à 16h42 - Guy TEISSIER à 16h42 - Anne REYBAUD à 16h45 - Gérard AZIBI à 16h50 - Franck SANTOS à 17h00 - Serge PEROTTINO à 17h00 - Bernard DESTROT à 17h00 - Bruno GILLES à 17h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 17h00 - Yves MESNARD à 17h00 - Jean-Marc COPPOLA à 17h05 - José MORALES à 17h05 - Stéphanie FERNANDEZ à 17h10 - Francis TAULAN à 17h10 - Marie BATOUX à 17h10 - Yannick OHANESSIAN à 17h10 - Audrey GARINO à 17h10 - Sophie GUERARD à 17h10 - Christian NERVI à 17h12 - Gérard BRAMOULLÉ à 17h15 - Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 17h15 - Emmanuelle CHARAFE à 17h22 - Kayané BIANCO à 17h22 - Stéphane PAOLI à 17h22 - Michel LAN à 17h25 - Marie-Ange CONTE à 17h25 - Monique SLISSA à 17h30 - Mathilde CHABOCHE à 17h30 - Lionel DE CALA à 17h30 - Stéphanie GRECO DE CONINGH à 17h30 - Vincent LANGUILLE à 17h30 - Romain BRUMENT à 17h40 - Patrick AMICO à 17h45 - Anne MEILHAC à 17h45 - Bernard DESFLESSELLES à 17h47 - Christian PELLICANI à 17h48 - Jessie LINTON à 17h49 - Michel ROUX à 17h55 - Anne-Marie d'ESTIENNE D'ORVES à 17h55 - Valérie BOYER à 17h55.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues si vous voulez bien prendre place, nous allons commencer notre séance. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je déclare ouverte la séance du Conseil de Métropole. Le quorum étant fixé à 80, il est constaté qu'il est atteint. Vous avez toutes et tous signé la feuille de présence à l'entrée. Nous ne procédons pas à l'appel, cela nous permet de gagner un peu de temps.

Mes chers collègues, aujourd'hui dans notre séance, nous gravissons une nouvelle étape, une nouvelle étape dans l'histoire de notre Métropole et dans l'histoire de notre Territoire. Ce Conseil marque aussi l'aboutissement d'un investissement collectif au sein des différentes commissions qui ont travaillé à marche forcée pendant ces quelques mois. Je tiens à remercier tout particulièrement les élus qui les ont présidées mais également les élus qui ont participé de manière importante à ces commissions. D'ailleurs, à l'issue du Conseil métropolitain, vous sera distribué le résumé de ces commissions ; vous pourrez ainsi regarder l'avancée de ces travaux.

Nous avons également aujourd'hui une délibération qui va donner les clés pour envisager une continuité sereine de la réforme métropolitaine. Dès le 1^{er} juillet, donc dès demain, nous entamerons ensemble la prochaine étape de cette réforme, celle d'une nouvelle Métropole et la construction de cette nouvelle Métropole. C'est avec beaucoup de confiance et aussi beaucoup de détermination que j'appréhende cette étape car je pense que c'est une étape qui va être importante et décisive pour l'avenir.

En tout cas, un grand merci à nouveau pour les 5 mois que nous venons de passer depuis la promulgation de la loi 3DS le 22 février dernier. Nous pouvons être très fiers à la fois du travail qui a été fait mais aussi des propositions et des débats engagés dans un climat que j'appellerais de confiance. Je pense que c'est avec un esprit de confiance que nous pourrions réussir notre Métropole de demain. En tout cas, nous sommes parvenus, dans ces différentes commissions, à laisser de côté nos différents clivages politiques, et ceci dans l'intérêt général et dans l'intérêt commun de la Métropole. Votre investissement, et j'en suis témoin, a été plus que sérieux et ce, malgré la lourde mission que l'État nous a confiée pour réformer de manière institutionnelle notre Métropole au travers de l'article 181 de la loi 3DS.

Cette loi renforce notre action afin que nous puissions répondre aussi avec force et rapidité, aux défis de notre territoire, à tous nos habitants mais également au désir des communes dans leur volonté de proximité pour être encore plus efficace, plus rapidement.

En 2016, le législateur nous dotait d'une structure de gouvernance que l'on peut qualifier d'inédite, tenant compte de sa taille, Métropole la plus vaste de France.

Depuis quelques mois, nous relevons tous ensemble le défi de la loi 3DS, à la fois dans la transparence mais aussi dans le dialogue et malgré, comme je le disais tout à l'heure, un calendrier particulièrement contraint.

Je souhaite de tout cœur et je crois que c'est un avis unanime de toutes celles et de tous ceux qui ont participé aux différentes commissions, continuer à avoir une mobilisation autour des différentes commissions, notamment de la commission ambition, qui a été présidée par notre ami Pascal Montecot. Pascal n'a pas fini sa tâche, il continuera à mener ces réunions au travers de la commission Ambition, et nous sommes intimement persuadés que c'est le seul moyen véritable de garantir une Métropole de l'an II. Je sais ce que cela implique car les réformes ne sont jamais faciles à conduire ; les réformes engendrent toujours des impatiences, des inquiétudes, mais aussi des doutes et pourtant au cœur de cette année qui a été profondément marquée par des crises, que ce soient des crises sanitaires, des crises économiques, des crises sociales, crises internationales, j'irais même jusqu'à dire des crises politiques, chacun a pleinement joué son rôle au sein de cette réforme métropolitaine.

Permettez-moi de vous affirmer que vos inquiétudes ont été et continueront à être prises en compte dans cette nouvelle organisation métropolitaine. Il y a quelques jours donc

nous participions, c'était le 17, à la restitution des travaux effectués en commission. C'est un moment clé dans le travail collectif que nous avons mené, et ces commissions ont été créées pour que justement rien ne soit fait sans l'assentiment des 240 élus, parce qu'il est important que nous puissions aller dans la même direction, que notre Métropole soit véritablement un outil territorial qui devienne incontournable, qu'elle soit au service des maires, mais qu'elle soit aussi au service de tous les Provençaux. C'est cette Métropole de la concertation et de la proximité que j'ai toujours appelée de mes vœux et que j'espère voir à partir de maintenant. Qu'elle soit plus proche, qu'elle soit plus humaine, notre nouvelle Métropole prône un retour de la proximité vers les communes et vous l'aurez compris, ce n'est pas simplement une seule question d'effectifs ou une simple question de clés de répartition, une simple question de transfert technique, c'est je suis intimement persuadée une véritable victoire pour la proximité publique. Ce sera plus d'efficacité pour nos habitants et c'est ce qui est le plus important.

Pour des résultats concrets, il nous a fallu établir plusieurs piliers afin de mener cette réforme institutionnelle, et garantir la construction d'une Métropole de plein exercice. Le premier pilier, c'est inévitablement la définition des grands traits de l'ambition métropolitaine, les compétences stratégiques qui permettront ensuite d'établir le niveau de fonctionnement métropolitain. Ces grands traits d'ambition ont été esquissés au cours de ces trois commissions et je voulais à nouveau remercier à la fois Pascal Montecot, Didier Khelfa mais également Georges Cristiani et Jean-Pierre Giorgi pour le travail qu'ils ont fait. Ils ont investi leurs habits de « président » avec un grand sérieux, beaucoup de détermination, beaucoup de méthode, chacun avec sa propre méthode, mais aussi dans la transparence, et je rajouterais, si vous le permettez, dans l'enthousiasme et cela nous a fait chaud au cœur de voir le résultat de ces commissions.

Le deuxième pilier, qui est aussi essentiel à mes yeux, sera placé sous l'enjeu des finances. Depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête de cette Métropole, je veille avec une grande attention aux finances. Constamment soucieuse de la bonne santé financière de notre organisation, notamment au niveau administratif, là-aussi je n'ai pas attendu cette réforme pour engager très tôt des efforts de gestion et des économies d'échelle. Grâce à la dynamique des recettes qui est supérieure à celle des dépenses, la Métropole parvient à dégager un autofinancement net en hausse. Cet autofinancement soutient la politique d'investissement en engageant la Métropole dans une trajectoire qui est une trajectoire financière vertueuse. De son côté, la Commission Finance pilotée par Didier Khelfa, encore merci mon cher Didier, nous a permis d'établir un diagnostic clair et lucide de cette trajectoire financière de la Métropole et des efforts à consentir pour assumer un développement serein de notre territoire.

J'en viens maintenant au troisième pilier que nous avons établi pour mener à bien notre réforme institutionnelle. Il s'agit du processus des transferts de compétence évalués par la CLECT. Je remercie notre ami Jean-Pierre Giorgi pour son engagement et son investissement en qualité de président de cette commission qui aura fort à faire dans les semaines à venir.

Le quatrième pilier est celui de la gouvernance, une gouvernance fondée à la fois sur l'écoute, mais aussi l'engagement, ainsi que le respect. L'écoute d'un exécutif auprès des communes de la Métropole, un engagement de veiller au-delà des clivages au développement de notre territoire, dans le respect des maires qui demeurent plus que jamais le relais privilégié entre la population et les élus.

Enfin, la réforme de l'administration est le dernier pilier que nous allons développer pour répondre à la suppression des Conseils de territoire imposée par la loi 3DS. Je suis certaine que la délibération d'aujourd'hui nous permettra d'avancer sur la reconfiguration métropolitaine, notamment dans la déconcentration et l'adaptation de nos politiques publiques et cela à une échelle qui soit juste.

Après avoir franchi toutes ces étapes, nous réussissons, j'en suis persuadée à créer une institution qui sera prête à relever les défis qui l'attendent. Face à l'avenir, je suis sereine parce que notre territoire dispose de toutes les ressources pour accélérer son développement

et notre défi, justement, c'est de libérer ces leviers de croissance. Nous savons que nos grands domaines d'excellence, au niveau économique, recèlent un potentiel immense de création d'emplois et de valeur ajoutée. Nous savons que notre patrimoine historique, nos arts de vivre, notre vitalité culturelle sont des richesses que beaucoup nous envient. Le monde entier nous envie. Nous savons que nos ressources naturelles, notre agriculture, notre capacité à inventer un développement durable méditerranéen vont nous aider à franchir, avec succès, le virage des grandes transitions. Profitons de nos atouts pour refonder l'attractivité et la qualité de vie de notre territoire pour en faire une grande Métropole à vocation internationale. Avant cela, nous devons résoudre les dysfonctionnements de ce territoire, les questions de mobilité, de logement, d'aménagement, d'emploi, sont au cœur de cette équation.

Ces fondamentaux doivent être remis à niveau afin de pouvoir accélérer et je compte sur la délibération que nous allons vous présenter pour envisager ensemble un avenir serein pour notre Métropole.

Alors plus que jamais, nous sommes toutes et tous déterminés à poursuivre ensemble l'écriture de la Métropole, notre Métropole de demain, notre Métropole que j'appelle de l'an II, notre Métropole surtout que nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants pour qu'ils aient le choix, le choix de grandir ici, d'y faire leur vie et de pouvoir y prospérer comme nous nous l'avons fait.

Aujourd'hui, nous achevons un chapitre d'une année très particulière et aujourd'hui s'ouvre un nouveau chapitre, d'une nouvelle histoire. Je dirais aujourd'hui que rien ne s'achève, mais aujourd'hui mes chers collègues, tout commence et je souhaite que tout commence ensemble.

(Applaudissements.)

I – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2022

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil de Métropole du 5 mai 2022. Une observation ? *(Aucune.)*

Je le considère comme adopté.

(Le procès-verbal est adopté.)

II – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

III – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 5 MAI 2022

IV – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DES CONSEILS DE TERRITOIRES

Madame LA PRÉSIDENTE.- Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente du Bureau ainsi que des Conseils de Territoire vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

V – INFORMATIONS AU CONSEIL

Madame LA PRÉSIDENTE.- Les informations au Conseil vous ont été également adressées avec des documents de séance. Il s'agit à la fois :

- Du procès-verbal de la CCSPL du 2 mai 2022,
- Du tableau des marchés notifiés.

VI – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (14h58)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons passer à l'étude des rapports et nous commençons par la Commission finances, budget, patrimoine et administration générale. Je laisse la parole à Monsieur Didier Khelfa pour les rapports 1 à 10.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Madame la Présidente. Les rapports 1 à 10 concernent les comptes de gestion qui ont été approuvés en commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Des interventions, du rapport 1 à 10 ? Madame Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Sur le rapport 1.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions sur les rapports 1 à 10 ? Monsieur Koubi-Flotte, sur le rapport 10.

D'autres interventions ? (*Aucune autre intervention.*)

Madame Camard, vous avez la parole.

Madame Sophie CAMARD.- Merci, Madame la Présidente.

Mon intervention, effectivement, va être groupée sur l'ensemble des délibérations sur les comptes 2021, donc je ne réinterviendrai pas jusqu'au rapport 41. Soupir de soulagement sur ma droite ! (*Rires*).

À ma gauche, sur la droite de l'hémicycle.

J'émet ici, au nom de mon groupe, une appréciation globale.

Ces comptes clos permettent une lecture des réalisations découlant des choix politiques de l'exécutif. Ils permettent aussi de déceler les tendances lourdes auxquelles nous sommes confrontés. Aux aléas de nature économique, géopolitiques, aux conséquences de la crise sanitaire, il convient d'ajouter notre propre incertitude institutionnelle de la loi 3DS et de son volet financier.

En section de fonctionnement, les comptes s'améliorent ponctuellement en 2021, sous l'effet d'une stabilité des dépenses, de la fin des mesures liées à la crise sanitaire et d'une progression des recettes de 2,5 %. Cela dit, il faut relativiser l'amélioration de ces ratios à l'aune du contexte que je viens de décrire puisqu'on est sur des fondamentaux qui vont être précaires. Dans un avenir proche, la nécessaire revalorisation du point d'indice impactera les dépenses de personnel. L'inflation dont les effets se font d'ores et déjà sentir sur de nombreux postes balisent l'horizon du prochain exercice et nous connaissons bien cette situation que nous avons anticipée dans le budget 2022 de la Ville de Marseille.

Situation spécifique à notre Métropole, les attributions de compensation aux communes : elles représentent, en 2021, 38 % des dépenses de gestion courante, soit 634 M€. C'est plus que le double des frais de personnel qui sont quasiment gelés et on le sait, c'est le principal poste de dépenses, donc une marge de manœuvre, mais si les attributions de compensation restent sur un *statu quo*, nous le savons, cela nous a été dit dans les ateliers, le seul levier sera fiscal par la suite.

L'autre point sur lequel je souhaite insister ici concerne un niveau d'investissement très en-deçà de ce qu'il devrait être et qui explique la stabilité de la dette en 2021. Pour la deuxième année consécutive, les investissements ont été contractés, beaucoup diminués, de 18 %, pour aboutir à un niveau de 368 M€. C'est nettement insuffisant, c'est la raison pour laquelle nous n'avions pas voté le budget 2021. 80 % des économies en investissement ont été réalisées sur les investissements du défunt Conseil de Territoire Marseille-Provence et pas seulement sur de grands projets que par ailleurs nous pouvions critiquer. Cela fait 364 M€ de baisse d'investissement. C'est quand même un chiffre que je voulais souligner, c'est important, et Madame la Présidente en 2021, ce n'était pas vraiment Marseille en Grand, j'espère que par la suite, nous allons inverser la vapeur.

Plus globalement, les trois quarts des investissements étaient répartis dans les Conseils de Territoire, on le sait. Désormais, nous appelons de nos vœux une vraie programmation d'investissement d'intérêt métropolitain, incluant les transports.

Le budget transport justement, fait partie de ces budgets annexes sous perfusion. On connaît la situation avec la situation d'équilibre qui a encore augmenté à 114 M€. Je sais qu'elle ne date pas d'aujourd'hui et on sait aussi qu'elle ne traduit pas tant un soutien accru aux mobilités qu'à la nécessité de corriger les carences d'un budget structurellement déséquilibré, un peu comme sur les ordures ménagères mais où l'harmonisation des taux permet de combler ce déficit.

En matière de transport toujours, comme chaque année, nous pointons le sous-investissement chronique dont souffre ce secteur vital et je crois qu'on a déjà eu des échanges sur le plan de mobilité à ce sujet. Même si on a Marseille en Grand, même si on demande aujourd'hui le déblocage du versement mobilité, cela ne suffira pas à définir entre nous une vraie programmation concertée sur les réelles priorités d'investissement dans les transports.

En résumé, on voit bien que l'on rencontre des contradictions entre les ambitions affichées et les difficultés financières qui relèvent, je le répète, aussi bien du contexte que des choix politiques qui sont faits. Nous cherchons encore l'équation magique du pacte financier et fiscal de la Métropole et pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur le vote de ces rapports, de 1 à 11, mais également jusqu'au rapport 41.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, au nom du groupe, « Une volonté pour la Métropole », je voulais mettre en avant quelques chiffres extraits du compte administratif qui établissent de manière objective, l'amélioration de la capacité d'autofinancement de la Métropole et de sa capacité à réaliser des investissements ambitieux et structurants en recourant moins à la dette.

Quels sont ces chiffres ? Sur l'année 2021, l'excédent de la section de fonctionnement s'est élevé à 202 M€. On peut comparer cet excédent par rapport à celui de l'année précédente, c'est-à-dire au budget 2021. En 2021, l'excédent était de 92 M€. En un an, l'excédent de la section de fonctionnement a été multiplié par plus de 2. Cette augmentation sensible, puisqu'elle est doublée, de l'excédent de la section de fonctionnement, résulte très simplement d'une maîtrise des coûts, donc pour le dire autrement, d'une bonne gestion et d'un bon travail.

Cet excédent de fonctionnement, c'est le moyen qui permet à la Métropole d'augmenter sa capacité d'autofinancement et de manière très concrète, de diminuer le recours à la dette. En 2021, le recours à la dette s'est élevé à 184 M€ et si on compare l'ampleur de besoin de financement par la dette de l'année 2021 avec l'année 2020, on voit qu'il y a une sensible diminution puisqu'en 2020, le besoin de recours à la dette était de 292 M€, alors qu'en 2021, il n'est que de 184 M€. En une année, la Métropole a été capable de diminuer de 100 M€ son besoin de recours à la dette.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, j'en ai terminé et je vous félicite, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Koubi-Flotte. Pas d'intervention sur ces rapports ? (*Aucune autre intervention.*)

Monsieur Khelfa, si vous voulez bien apporter les éléments de réponse.

Monsieur Didier KHELFA.- C'est vrai que je comptais présenter tout à l'heure les éléments clés du compte administratif, beaucoup de choses ont été dites et je voudrais remercier l'intervention précédente pour avoir vraiment pointé du doigt les chiffres clés et surtout regardé les efforts qui ont été menés.

Concernant l'intervention de Mme Camard, c'est vrai que Mme Camard a participé à nos ateliers. On a pu mettre un certain nombre de choses sur la table, et notamment les débats qu'elle pointe du doigt. Cette appréciation globale, effectivement, montre et démontre qu'on est à la croisée des chemins et je le dirai tout à l'heure, 2021 était une année de transition, une année de début de mandat dans une période incertaine avec notamment cette loi 3DS. C'est vrai que les ratios et les indicateurs de gestion 2021 montrent une tendance très positive et ces ratios et ces indicateurs s'améliorent.

Pour autant, il ne faut pas « se gargariser » de ce phénomène, bien au contraire, puisque comme nous sommes à la croisée des chemins, nous aurons de graves décisions politiques à prendre que nous prendrons ensemble dans le cadre de la conférence financière et fiscale et surtout dans le cadre de l'élaboration de notre pacte de gouvernance financier et fiscal. C'est essentiel, et Sophie c'est la suite du travail que nous avons engagé et un grand merci, car il y a une forte mobilisation, notamment des élus marseillais, je me tourne vers Mme Meilhac, et une forte participation à nos ateliers, avec un esprit toujours très constructif, je tiens à le dire. J'associe bien évidemment mon collègue Joël Canicave qui est omniprésent et avec qui nous avons des échanges très réguliers.

En ce qui concerne la question cruciale des AC, on a voulu, dans les différents ateliers, la mettre de côté car ce n'était pas votre commande, Madame la Présidente et on attend le rapport de la CRC.

En revanche, concernant la stabilité de la dette, c'est important de le mentionner, nous avons dû baisser nos investissements mais rappelons que sur le premier mandat de 2016-2020, en moyenne, nous avons dépensé en investissement, 450 M€, là où les territoires cumulés agrégés faisaient 400 M€. Sur cette première mandature, effectivement, il y avait eu de l'ambition pour cette Métropole. Elle s'est traduite dans les chiffres notamment en matière d'investissement. C'est vrai qu'en 2021, nous avons dû réduire la voilure, et peut-être avons-nous bien fait, car grâce à cela, nos ratios et nos indicateurs de gestion s'améliorent. Grâce à cela, nous avons pu emprunter beaucoup moins. Grâce à cela, nous avons pu améliorer notre capacité de désendettement. Il faut être lucide, il n'y a pas 36 solutions et Sophie a raison. Parfois, il faut soit freiner un peu nos élans et nos ambitions, soit être en capacité d'emprunter, soit jouer le levier de la fiscalité. Ce sont des décisions politiques qu'en tant que personnes et élus responsables, nous serons amenés à prendre très prochainement.

Il est donc important de bien poser les éléments de diagnostic et les partager, c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire pendant cette commission Finance que vous m'avez fait l'honneur de présider.

En revanche, Sophie, il y a une chose sur laquelle je partage entièrement votre position, c'est concernant la PPI, la Programmation Pluriannuelle d'Investissement métropolitaine. Donnons du sens au projet métropolitain. Je rêve de cela depuis de nombreuses années où on puisse se réunir et dire : « Voilà ce qui donne du sens à notre action, voilà ce que nous avons envie de financer au regard de la marge de manœuvre et des crédits d'équipement que nous pouvons mobiliser.

Or, à ce jour, ce n'était pas ce qui était fait. A ce jour, c'était : On répartit des enveloppes en fonction des crédits et puis après chaque territoire avait sa propre programmation. Je ne mets pas cela en cause, la méthode c'était le choix qui avait été mis en place.

L'an II voulu par notre Présidente, c'est : une programmation pluriannuelle d'investissement métropolitaine et donnant du sens à l'action et au crédit que nous mobilisons sur notre territoire.

Concernant le soutien que nous apportons au budget annexe transport : il est en augmentation encore en 2021, mais si on ne fait pas attention, il sera encore en augmentation les années futures et ainsi de suite. Malheureusement, le recours à la subvention d'équilibre sur ce budget annexe, si on ne fait pas les efforts nécessaires, risquent d'être exponentiels et notre budget principal risque, de ce fait, d'être fortement dégradé. Il y a là un point d'attention à avoir impérativement et puis pour conclure, effectivement, pour reprendre le résumé de Madame Camard, parfois « ambition » et « finance », cela ne va pas forcément de pair, d'où la nécessité de travailler ensemble avec mon collègue Pascal Montecot, il était nécessaire que nous puissions mener nos travaux de front et ensemble. Nous n'avons pas cessé d'être en relation sur nos travaux et quand on parle de trajectoire financière, c'est ce que j'appelle l'ambition – Pascal je te présente mes excuses je fais moins rêver que toi – mais quand je parle de « Trajectoire Financière », il est nécessaire de regarder quel est le volume de crédits d'investissement que l'on veut mettre en place. Notre ambition, pour l'an II de cette Métropole, c'est de mettre encore beaucoup plus de crédits d'équipement sur notre territoire, que ce soit sur le budget annexe transport ou sur le budget principal, car je suis, et nous restons persuadés, que notre territoire, en tout cas le circuit économique que notre territoire représente, a besoin des millions d'euros supplémentaires que nous serons peut-être en capacité, si nous prenons les bonnes décisions, d'investir sur le circuit économique.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente, pour répondre à l'intervention et à l'appréciation globale de Madame Camard.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Khelfa. Nous allons passer au vote de ces rapports.

1. FBPA-001-30/06/2022-CM - Budget principal - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

2. FBPA-002-30/06/2022-CM - Budget annexe "Transports Métropolitains" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

3. FBPA-003-30/06/2022-CM - Budget annexe "Collecte et traitement des déchets unifié des territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays de Martigues." - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

4. FBPA-004-30/06/2022-CM – Budgets annexes "Métropolitain" - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

5. FBPA-005-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Marseille-Provence - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**6. FBPA-006-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix -
Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**7. FBPA-007-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays Salonais -
Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**8. FBPA-008-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aubagne
et de l'Etoile - Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**9. FBPA-009-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Istres-Ouest Provence
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**10. FBPA-010-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Pays de Martigues
- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons passer à l'étude des rapports sur le compte administratif, je demande à M. Khelfa de venir prendre ma place pour présider au débat et procéder au vote sur les comptes administratifs. Je vais demander aux Présidents de Territoire de m'accompagner car on va parler aussi des comptes administratifs des Territoires, donc si vous voulez bien, il faut que nous sortions de l'hémicycle.

Merci à toutes et à tous.

(Les Présidents des Conseils de Territoire ainsi que la Présidente de la Métropole quittent l'hémicycle).

Monsieur Didier KHELFA.- Mes chers collègues, nous allons donc passer à l'examen des comptes administratifs, du rapport 11 jusqu'au rapport 20.

J'avais prévu de faire une longue intervention sur la présentation des chiffres, je vais essayer de la raccourcir car quasiment l'essentiel a été dit.

Je ne rappellerai pas les volumes d'investissement qui ont pu être faits sur l'année 2021, au même titre que nos ratios qui s'améliorent, j'ai parlé de la capacité de désendettement qui passe de 10,1 ans à 8,5 ans sur l'exercice 2021, mais je crois qu'il faut regarder aussi le taux d'épargne brut qui passe de 10,3 à 12,3 et le taux d'épargne net qui passe de 3 à 4,3 %.

Dans le pacte de gouvernance financier et fiscal, on avait fixé des ratios cibles, exemple sur le taux d'épargne brut, l'objectif à atteindre se situait entre 12 et 14 %. Nous sommes à 12,3, nous étions en-dessous du seuil de l'objectif cible précédemment.

Sur le taux d'épargne, c'est 5 % l'objectif cible, on arrive à 4,3. On commence donc à se rapprocher de l'objectif cible et sur la capacité de désendettement, je rappelle qu'on avait mis un seuil d'alerte à 10 ans, nous étions à 10,1 c'est-à-dire quasiment au seuil d'alerte. Là on est passé à 8,5, donc on peut dire que nos ratios, nos indicateurs de gestion s'améliorent. 2020 fût pour notre Métropole une année de bon fonctionnement et surtout de maîtrise des dépenses.

Pourquoi je parle de maîtrise des dépenses ?

Sur la section de fonctionnement, on a dépensé 1,725 Md€ sur l'exercice, ce qui est en très légère diminution par rapport à l'année 2020. Donc arriver à moins dépenser que l'exercice précédent, c'est quasiment une gageure.

Je rappelle que malgré cela, nous avons une très forte rigidité de nos dépenses, et malgré tous les efforts qui ont été faits, c'est un véritable exploit, Monsieur le Directeur Général, que d'arriver à dépenser moins que l'exercice précédent. Il est vrai que nous avons

mis un plafond « emploi » par exemple. Le plafond « emploi », c'était de dire à un moment donné : on ne dit pas dépasser 1 % d'évolution par rapport à l'année précédente.

On a tenu la gageure et l'objectif, malgré toutes les réformes, malgré toutes les augmentations, le SMIC, etc. On a mis en place un certain nombre de mesures pour maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement et là je crois que l'ensemble des services et l'ensemble des élus concernés ont fait les efforts nécessaires pour pouvoir maintenir le cap, même si parallèlement les subventions d'équilibre à certains budgets annexes ont dû augmenter, puisque Madame Camard le disait, on est passé de 110 M€ d'équilibre sur le budget annexe transport à 114 en 2021.

Sur le budget annexe « déchets », on est passé de 18 M€ à 22 M€. Donc cela ne cesse d'augmenter les appels sur ces budgets annexes.

Il faut là-aussi que l'on arrive à trouver des solutions pour pallier cela...

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que nos recettes augmentent, elles augmentent de près de 2,2 % et c'est vrai que c'est soutenu par une belle dynamique de la fiscalité et surtout des travaux engagés notamment par la Métropole, avec son observatoire fiscal, pour essayer de fiabiliser les bases fiscales et d'aller chercher ce qui échappe à l'imposition.

On le disait, l'excédent de la section de fonctionnement 2021 : 202 M€, qui nous permet derrière d'arriver à dégager un autofinancement net de 84 M€ ;

En investissement, on a investi 368 M€ sur 2021, sur des projets qui ont été décidés par les différents territoires. On s'appuie sur 2021 sur un niveau de subvention d'équipement en forte hausse. Nous avons eu en subventions 58 M€ au lieu de 30 M€ l'année précédente et principalement sur ces subventions le Département qui nous a accompagné à hauteur de 42 M€ sur 58 M€.

Vous connaissez les autres recettes en investissement : 109 M€. Elles sont représentées notamment par le FCTVA à hauteur de 52 M€, par la taxe d'aménagement mais vous savez que l'on reverse la moitié aux communes, la taxe d'aménagement d'un montant de 28 M€ et 12 M€ sur les amendes de police.

On a connu un déficit d'investissement en 2021 de 124 M€, mais sur les 202 M€ d'excédent de fonctionnement, on va couvrir le besoin d'investissement, ce qui fait que l'on peut rattacher encore 78 M€ derrière en section de fonctionnement.

Enfin l'endettement, on a pris un emprunt d'équilibre en 2021 à hauteur de 184 M€, en baisse significative, comme le disait notre collègue par rapport à 2020.

Le stock de la dette est à 2,040 Md€ sur le budget principal et si on le rapporte à l'excédent de fonctionnement, on s'aperçoit que notre capacité de désendettement s'améliore. Je vous fais grâce du budget annexe transport où là-aussi on a un exercice où les ratios s'améliorent.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport au compte administratif. Désolé d'avoir été trop long et encore trop long par rapport à tout le débat qu'il y a eu précédemment.

Des demandes d'intervention avant de mettre au vote ? (*Aucune demande.*)

11. FBPA-011-30/06/2022-CM - Budget principal - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**12. FBPA-012-30/06/2022-CM - Budget annexe "Transports Métropolitains" -
Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**13. FBPA-013-30/06/2022-CM – Budget annexe "Collecte et traitement des déchets
unifié des territoires Marseille-Provence, Pays d'Aubagne et de l'Etoile et Pays
de Martigues" - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**14. FBPA-014-30/06/2022-CM – Budgets annexes "Métropolitain" - Approbation du
compte administratif de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

**15. FBPA-015-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Marseille-Provence -
Approbation du compte administratif de l'exercice 2021**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

16. FBPA-016-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

17. FBPA-017-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays Salonais - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

18. FBPA-018-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

19. FBPA-019-30/06/2022-CM - Budgets Annexes du Territoire d'Istres-Ouest Provence – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

20. FBPA-020-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Pays de Martigues - Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

Monsieur Didier KHELFA.- Je tiens vraiment à remercier aussi notre trésorier, ici présent, Monsieur Cayre, avec qui *mes services* et *nos services* travaillent en étroite collaboration et sur notamment – j'y reviendrai peut-être si la parole m'est redonnée – sur l'observatoire fiscal où on arrive, avec des conventions, à trouver des recettes nouvelles. Un grand merci, Monsieur Cayre, et vous remercieriez bien l'ensemble de vos services.

Mes chers collègues, je pense que l'on peut rappeler Madame la Présidente et faire en sorte que la séance se poursuive normalement.

Un grand merci.

(Applaudissements.)

(Retour dans l'hémicycle des Présidents des Conseils de Territoire et de la Présidente de la Métropole à 15h23.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa, pour ce compte administratif. Nous allons reprendre les rapports, rapports 21 à 47.

Des demandes d'interventions sur ces rapports ?

Monsieur Bramoullé sur le rapport 40 et Monsieur Pena sur le rapport 39.

Pas d'autre intervention ? *(Aucune autre intervention.)*

On va commencer à voter les rapports et on s'arrêtera au rapport 39 et au rapport 40.

21. FBPA-021-30/06/2022-CM - Budget principal - Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

22. FBPA-022-30/06/2022-CM - Budget annexe "Transports Métropolitains" - Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

23. FBPA-023-30/06/2022-CM - Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

24. FBPA-024-30/06/2022-CM – Budgets annexes "Métropolitain" – Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

25. FBPA-025-30/06/2022-CM – Budgets annexes du Territoire Marseille-Provence - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

26. FBPA-026-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays Salonais - Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

27. FBPA-027-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Istres-Ouest Provence - Affectation du résultat 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

28. FBPA-028-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Pays de Martigues - Affectation du résultat de l'exercice 2021

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

29. FBPA-029-30/06/2022-CM - Budget principal - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

30. FBPA-030-30/06/2022-CM - Budget annexe "Transports Métropolitains" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

31. FBPA-031-30/06/2022-CM - Budget annexe "Collecte et Traitement des Déchets Métropolitain" - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

32. FBPA-032-30/06/2022-CM - Budgets annexes "Métropolitain" - Budget Supplémentaire exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

33. FBPA-033-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Marseille-Provence - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

34. FBPA-034-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

35. FBPA-035-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays Salonais - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

36. FBPA-036-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

37. FBPA-030-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Istres-Ouest Provence - Budget Supplémentaire de l'exercice 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

38. FBPA-038-30/06/2022-CM - Budgets annexes du Territoire Pays de Martigues - Budget supplémentaire 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Abstention de B. Marandat

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, vous avez la parole sur le rapport 39.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente.

J'aurais une question assez courte : en droit des finances publiques, en France, seul l'exécutif doit avoir le titre d'ordonnateur du budget, pas des fonctionnaires. Cette fonction, on le sait, confère à son détenteur la compétence du pouvoir de décision en matière d'exécution financière. Cela n'appartient qu'à la présidence, qu'à un élu ordonnateur ; or, dans l'article 2 de ce rapport 39, je lis et je voudrais avoir une explication et j'en aurai terminé : « Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence est l'ordonnateur unique des budgets de liquidation transitoire, dont seul le Directeur Général des Services de la Métropole peut avoir la délégation. » Puis-je avoir une explication ? Ma formation de juriste est troublée.

Madame LA PRÉSIDENTE.- M. Khelfa va vous répondre mais il y a un mot que vous avez oublié, il ne s'agit pas de la *délégation* mais de *l'exécution*.

Monsieur Didier KHELFA.- Il y a le principe de délégation de fonction et de signature et je pense que l'on rentre dans ce cadre.

Dans le cadre de ce type de fonction, le DGS peut avoir une délégation de signature pour agir en lieu et place pour que l'administration puisse continuer à avancer et à fonctionner.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Pas d'autre observation ? (*Aucune autre observation.*) Nous allons donc passer au vote.

Sur ce rapport 39, qui vote « contre », qui s'abstient ?

39. FBPA-039-30/06/2022-CM - Dispositions relatives aux États Spéciaux de Territoire à compter du 1er juillet 2022

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Pena et C. Hubert

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 40, M. Bramoullé a la parole.

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Je considère ce rapport important, sur à la fois l'évolution et la situation de la dette. Je considère qu'il est vraiment important car je crois que c'est un des problèmes majeurs de nos difficultés financières et budgétaires, liées au boulet de la dette que l'on traîne depuis plusieurs années, depuis 2015 d'ailleurs, c'est une difficulté importante. Je ne suis pas du même avis que M. Koubi-Flotte qui, tout à l'heure, a considéré qu'il y avait une évolution importante. Il a donné des chiffres concernant l'épargne brute, mais

il faut regarder à côté, et Klopfer l'avait bien expliqué, c'est le remboursement de la dette pour savoir ce qui reste en épargne nette.

Quand on regarde cette évolution, on s'aperçoit qu'on a une épargne nette qui est très faible par rapport à ce qu'on pourrait avoir si on n'avait pas une dette aussi lourde.

Quand on discute du montant des problèmes de la dette, ce n'est pas le montant lui-même qui est important, c'est la capacité que l'on a à payer les annuités. Voilà l'élément important. Je regrette que dans le rapport qui est présenté, ce problème ne soit pas posé et il y a une analyse des montants, mais il n'y a pas eu d'analyse de la soutenabilité de notre structure budgétaire permettant de savoir si le montant est important ou pas.

Je voudrais bien me faire comprendre car ce n'est pas toujours très facile ce genre de chose. Imaginez que vous soyez très riche et que je sois très pauvre. Si nous empruntons ensemble 1 M€, on va nous dire que l'on a le même montant d'endettement, mais si vous êtes riche, vous pourrez rembourser sans problème cet emprunt. En revanche, comme je suis très pauvre, je ne pourrai pas le rembourser. Voilà la situation dans laquelle on se trouve. Le rapport de Finance Active, je regrette, car en général, Finance Active a de bons conseillers, ne met pas le doigt sur ce problème. C'est le problème majeur de notre trajectoire financière qui n'est pas assumé.

Il y a un deuxième problème dans ce rapport, que je regrette profondément, à la page 25 de ce rapport, dans les annexes, vous trouverez un graphique multicritère. Dans ce multicritère, vous verrez comment sont présentés nos prêteurs éventuels. Vous constaterez dans ce tableau, un critère dans le multicritère qui est assez subjectif qui s'appelle la recherche du sens. Cette recherche du sens n'est faite que pour justifier l'existence de l'Agence France Locale, dont on a déjà eu l'occasion de parler. Vous pouvez regarder ce graphique en détail, vous verrez que ce concept particulier de recherche du sens (je connais le sens de la recherche mais pas la recherche du sens), est très subjectif et c'est quelque chose qui n'est fait que pour justifier l'intervention de l'AFL et vous savez pourquoi je suis opposé à l'utilisation de cette banque qui risque de nous emmener dans le mur avec le coût de la garantie.

Voilà ce que je voulais dire : je regrette deux choses, je suis presque sûr, pour terminer, que ce n'est pas Finance Active qui a inventé le graphique de la recherche du sens.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci de ton intervention, Gérard.

Il est vrai que ce n'est pas la première année que l'on vote ce rapport annuel, que l'on est toujours sur le même formalisme, car ainsi que le dit Gérard, c'est le Cabinet Finance Active qui est un tiers de confiance qui rédige, avec son regard extérieur, cette note chaque année et chaque année, nous votons la même chose.

C'est vrai que Gérard pointe du doigt le problème de la soutenabilité, donc effectivement, on pourra essayer de rentrer ce critère et demander, dans le cadre de la commande qui est la nôtre vis-à-vis de Finance Active, de pouvoir insister là-dessus, en insistant malgré tout sur le fait de dire, et je l'ai dit tout à l'heure, que notre capacité de désendettement s'est nettement améliorée, passant de 10,1 ans à 8,5 ans, ce qui est quand même un ratio qui est un indicateur de gestion qui nous permet de voir la dette sous un autre œil.

Je ne vais pas vous faire l'affront de relire le rapport ou de vous donner les grands chiffres ; Gérard insiste sur le graphique, page 25 du document, et notamment sur le diagramme qui permet de faire des comparaisons des sources de financement pour montrer, en fonction de différents items, quels sont les différents financeurs avec qui nous pouvons aller. Effectivement, quand on ressort ces différents critères, le critère que pointe Gérard, la

recherche de sens, a toujours une part de subjectivité. L'Agence France Locale apparaît comme une bonne source de financement et en tout cas c'est écrit de cette façon dans le rapport. Je pense que nous ne sommes pas les seuls, nous ne sommes ni les derniers ni les premiers. Toutes les collectivités qui font appel à cette banque, à mon avis, y trouvent un certain avantage.

Voilà les éléments que je peux apporter, mais effectivement sur la soutenabilité on peut aller encore plus loin dans le sens mais je regrette simplement car cela fait des années, pour ne pas dire depuis la création de notre institution, que l'on vote le même rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa.

Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Je voudrais répondre à M. Bramoullé.

M. Bramoullé a raison de dire que quand on parle de dette, il ne faut pas simplement regarder le montant en valeur absolue. Mais la question est complètement soutenable, puisque nous sommes en excédent sur la section de fonctionnement. La charge de la dette s'impute sur la section de fonctionnement. Donc dès lors que l'on est en excédent de 202 M€ sur la section de fonctionnement, c'est bien la preuve que l'on est en capacité de rembourser notre dette, aussi importante soit-elle.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Sur ce rapport 40, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

- 40. FBPA-040-30/06/2022-CM - Rapport annuel sur la dette métropolitaine au 31 décembre 2021**

Le Conseil prend acte du rapport.

- 41. FBPA-041-30/06/2022-CM - Approbation du rapport de l'Observatoire fiscal métropolitain de l'année 2021**

Le Conseil prend acte du rapport.

- 42. FBPA-042-30/06/2022-CM - Budget annexe Transport - Versement d'une participation financière du Territoire du Pays d'Aix au Budget Annexe des Transports pour l'opération d'investissement 'BHNS des Bus de l'Etang'**

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

- 43. FBPA-043-30/06/2022-CM - Budget Annexe du Crématorium Saint-Pierre - Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la "Réfection des Fours et des Equipements Annexes du Crématorium Saint-Pierre"**

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

44. **FBPA-044-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Réfection de murs de soutènement des voies sur le territoire Marseille Provence"**

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

45. **FBPA-045-30/06/2022-CM - Augmentation de capital et modification des statuts de la Société Publique Locale Nautisme Mer Développement Port- Saint-Louis Provence**

Le rapport est adopté.

46. **FBPA-046-30/06/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement Systèmes d'Information Géographique Métropolitain**

Le rapport est adopté.

47. **FBPA-047-30/06/2022-CM - Règlement du contentieux relatif à la réalisation du tunnel Saint Loup à Marseille et approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement afférant**

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amiraty sur le rapport 48.

Monsieur Christian AMIRATY.- Bonjour à tous. Le rapport 48 concerne l'approbation de la révision de l'affectation d'une opération d'investissement pour la réhabilitation 122 Canebière. C'est un dossier ancien, et c'est en faveur de l'association Jazz 5 continents.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations ? (*Aucune.*)

48. **FBPA-048-30/06/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Réhabilitation 122 Canebière"**

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous présente les rapports 49 à 53, qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

Madame Camard, une intervention sur le rapport 49.

Madame Sophie CAMARD.- Juste une petite observation, Madame la Présidente. Habituellement, sur ces désignations on n'intervient pas, puisque c'est le choix de l'exécutif. Là, on a regardé l'annexe, il y a 29 places à pourvoir, 29 hommes. C'est juste pour vous dire que ce n'est pas très à la mode ou peut-être un peu trop à la mode américaine. Avez-vous des éléments d'explication sur ces choix ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le principe, lorsqu'on a une Présidente femme, je ne pense pas accuser l'institution d'être sexiste. On va regarder. C'est certainement par

rapport aux compétences des uns et des autres qu'ils ont été désignés, ou bien par rapport à des critères qui correspondent à des affectations ou à des responsabilités.

Je vais regarder mais en règle générale, on n'a pas trop là-dessus de difficulté sur les rapports égalité hommes-femmes.

M. Réault a demandé la parole, ainsi que M. Khelfa.

Monsieur Didier RÉAULT.- Je voudrais apporter une précision : il s'agit notamment des EPAGES et sont désignés représentants les maires des communes sur ces EPAGES. Ce sont les maires qui sont majoritairement masculins, effectivement.

Monsieur Didier KHELFA.- Quand j'entends parler de 29 représentants, je pense tout de suite au SMED 13 car j'ai 29 représentants au SMED 13. Ce ne sont pas 29 personnes qui sont désignées aujourd'hui. En fait, les 29 sont déjà désignées depuis le renouvellement de notre institution, c'est une personne qui remplace une autre.

De mémoire, c'est M. Jean-Yves Sayag qui remplace un de nos collègues qui n'est plus en position. Ma voisine Amapola Ventron juste à côté par exemple, aurait pu rentrer avec moi au SMED, cela m'aurait fait plaisir d'avoir des dames car c'est compliqué. Sur ce type de chose, très sincèrement, la parité, c'est compliqué. J'aimerais effectivement, si on peut encore faire cette modification, notre collègue qui est sur la transition énergétique pourrait être nommée.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas sûre que Mme Amapola Ventron soit tout à fait d'accord.

Sur ce rapport, des oppositions ?

49. FBPA-049-30/06/2022-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

50. FBPA-050-30/06/2022-CM - Approbation du contrat métropolitain de relance et de transition écologique de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Marc Pena voudrait intervenir sur le rapport 51.

Monsieur Marc PENA.- Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je suis gêné et surpris parce que Madame la Présidente je ne sais pas si vous, seule, représentez toutes les femmes, en revanche, je constate que vous concentrez tous les pouvoirs. Cette délégation de compétences du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole est très significative. Nous annonçons une réforme de la Métropole qui sera celle, paraît-il, des communes et de la proximité bien sûr à lier à un projet métropolitain. Cette concentration de pouvoir, je la crois peu efficace. Peut-être s'agit-il d'un premier temps, et qu'ensuite il y aura une plus grande décentralisation. On a souvent dit que notre Métropole, première, de l'an I, souffrait de centralisme. Je pense qu'elle mérite plus de proximité, y compris dans ce que vous pouvez déléguer comme compétences, tout en conservant bien entendu l'essentiel.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena. C'est un élément que nous avons soulevé et qui a été soulevé par Madame Sophie Joissains, Maire d'Aix lors de la

réunion des Présidents de Commission. Je sais que Mme Sophie Joissains vous aurait peut-être retransmis la réponse que je lui ai faite.

Madame Joissains aurait dû le savoir, mais en ce qui vous concerne, je vais donner une explication un peu plus précise : lorsqu'il y a un exécutif, il y a une fin d'exécutif avec la fin des Territoires. Automatiquement, les pouvoirs remontent sur l'exécutif central qui est donc la Présidente de l'institution et ensuite, nous faisons comme lorsqu'un maire est élu, il a tous les pouvoirs. Je vous pardonne car vous ne pouvez pas le savoir.

Monsieur Marc PENA.- Cela viendra.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous le souhaite. Les pouvoirs sont donc remontés vers la Présidente qui ensuite les redistribue. À partir de demain, j'aurai tout un tas de parapheurs à signer sur les arrêtés des différentes compétences. Soyez rassuré, nous faisons les choses dans le respect des règles et des lois de la République, comme j'ai toujours eu l'habitude de le faire.

Voilà l'explication, Monsieur Pena. Je suppose que vous allez voter « pour » ce rapport ?

51. FBPA-051-30/06/2022-CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il est adopté. Mon explication a été claire, je vous remercie pour votre confiance.

52. FBPA-052-30/06/2022-CM – Créations et définitions d'emplois permanents et non permanents dans le cadre des besoins des services

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 53, j'ai trois demandes d'intervention : Monsieur Mesnard, Madame Camard, Monsieur Bramoullé. Pas d'autre intervention sur ce rapport ? (*Aucune autre intervention.*)

Monsieur Mesnard, vous avez la parole.

Monsieur Yves MESNARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer cet après-midi sur ce rapport qui pose les principes et les fondements de l'organisation métropolitaine, suite au nouveau cadre législatif qui pose une nouvelle organisation des services métropolitains.

Nous aurions préféré demander des éclaircissements sur certains détails évoqués dans ledit rapport lors de la commission Finance Affaires Générales, mais celui-ci était inscrit à l'ordre du jour du Comité technique, alors que le Comité technique se déroulait le même jour, à la même heure. Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous poser directement nos interrogations au cours de cette séance.

La Commission « Ambition » qui a rendu ses conclusions le 17 juin dernier, lors des plénières a choisi de s'orienter vers un scénario de transition. Nous étions présents aux ateliers et nous confirmons que ce choix a bien été approuvé par la majorité des élus présents.

En revanche, les conclusions de ces plénières n'ont, à aucun moment, été évoquées dans les nouvelles branches de métiers et leur organisation indiquée dans ce rapport.

Cette organisation proposée nous semble bien trop généraliste et nous ne parvenons pas à comprendre quelle direction politique et organisationnelle nous allons donner à cette nouvelle Métropole. Cela soulève donc ces questions que vous nous permettez de poser également par écrit. Lorsque le document évoque l'adaptation de niveau de service aux caractéristiques, s'agit-il d'adapter le service en fonction du nombre d'utilisateurs ?

Lorsqu'il est question d'activité territorialisée, ou encore de ressources territorialisées, selon les différentes branches, de quel périmètre territorial s'agit-il ? Des anciens conseils de territoires, des bassins de vie tant évoqués et qui nous restent à imaginer ?

En d'autres termes : comment ces périmètres seront-ils définis ? Et surtout existera-t-il une transversalité entre les différentes branches d'activités territorialisées ?

Madame la Présidente, vous imaginez bien que notre inquiétude porte aussi et surtout suivant le modèle qui sera choisi car, qu'en sera-t-il alors du service public qui risquerait, lui, de se dégrader, à terme même peut-être de générer des suppressions de services, voire même des privatisations ?

Malgré cela, nous voterons « pour » ce rapport puisque nous comprenons très bien que des délais nous ont été imposés par les services de l'État, et que la Préfecture attend cette délibération pour demain, il me semble. Nous savons aussi que des comités techniques spécifiques sur la question du personnel et la réorganisation des services pourraient être tenus chaque mois, ce jusqu'au 31 décembre de cette année, avec un dialogue social que nous souhaitons dès maintenant privilégier constructif avec nos partenaires syndicaux.

Je vous remercie de votre écoute.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mesnard. Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, à l'image de ce rapport, on voit bien que notre Métropole doit changer, mais ne change pas encore. La loi 3DS prévoyait qu'en parallèle de la fin des conseils de territoire, le Conseil de la Métropole devait arrêter l'organisation territorialisée de ses services avant le 1^{er} juillet 2022, ceci notamment pour répondre aux besoins de proximité. Or, rien dans ce rapport ne permet d'en comprendre la teneur exacte.

D'après le texte, les principes d'organisation proposés intègrent les orientations issues de la commission « Ambition. » Vous le savez, notre groupe a participé aux ateliers, et à la restitution. Nous ne voyons pas bien le lien avec une réorganisation très concrète, qu'il aurait fallu proposer aujourd'hui, mis à part les 6 grandes branches thématiques déjà présentes d'ailleurs dans les compétences métropolitaines.

On parle de ressources territorialisées, sans définir le périmètre, les Conseils de Territoire étant supprimés, cette référence apporte de la confusion, là où nous sommes tous ici en demande de réponses.

Le rapport que vous nous présentez aujourd'hui n'a pas été présenté en commission de travail de la Métropole, au même moment en Comité technique, l'ensemble des organisations syndicales présentes, on a bien vérifié ce point, se sont abstenues en l'absence de contenu précis.

Nous avançons donc collectivement avec peu de visibilité, tant au niveau politique qu'administratif. On a eu cet échange en conférence des présidents. Vous nous répondez

effectivement qu'on ne peut pas décider d'une organisation avant d'y voir clair sur les transferts de compétences et qu'il revient aux communes et aux villes de se positionner.

J'entends bien cela, mais pour la ville de Marseille, je crois que le maire, ici présent, et nous les élus du groupe, avons toujours été clairs sur notre choix de retrouver le maximum de souveraineté municipale ; à nous ensemble d'étudier toutes les solutions techniques possibles. Il y a le transfert de compétences qui est la capacité à décider dès le 1^{er} janvier 2003, et puis il y a plusieurs solutions techniques possibles par rapport au personnel qui a de grandes inquiétudes aujourd'hui.

En tout cas, nous appelons à sortir de ce jeu de ping-pong où la Métropole interroge les communes et vice-versa où les communes ont besoin des éléments techniques et financiers de la Métropole pour se positionner.

Espérons donc, je le souhaite et je pense que nous n'attendrons pas la date butoir de décembre 2022 pour avoir cette nouvelle organisation. Inquiets et attentifs, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci à vous.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Bramoullé.

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.- Le groupe pour lequel je m'exprime va voter « contre » ce rapport.

Nous sommes d'accord avec les arguments qui ont été évoqués à la fois par Yves Mesnard et par Sophie Camard là-dessus, mais j'en rajouterai quelques-uns.

Ce problème de l'organisation administrative de notre structure est vraiment très important. Nous subissons depuis trop longtemps des dysfonctionnements bureaucratiques dans cette structure, qui sont trop importants. Les délais sont trop longs, on n'a pas de réponse aux courriers que l'on envoie, il y a vraiment des dysfonctionnements très importants, mais ce n'est pas cela l'objet de notre rapport aujourd'hui. Notre rapport, aujourd'hui, n'est pas conforme à la loi 3DS. Cette loi précise clairement qu'il faut que notre organisation soit déconcentrée et territorialisée. Or, ce qu'on nous propose aujourd'hui, qui a été présenté en Comité technique, je le sais, n'a rien de territorialisé. De la même façon, alors que la loi prévoyait des conférences de maires territorialisées, on n'a jamais eu une invitation à mettre en place des conférences de maires territorialisées. La loi précisait clairement que cette organisation déconcentrée territorialisée devait être mise en place au plus tard, le plus tard était souligné, le 1^{er} juillet. On ne peut pas le reporter comme cela en octobre, en considérant que cela se fait facilement. Nous avons accepté la loi, même si elle est dure la loi quelquefois pour les conseils de territoire. Je ne vois pas pourquoi, tout d'un coup, le 1^{er} juillet, on supprime les conseils de territoire, on le fait et qu'on ne met pas en place, au 1^{er} juillet, une organisation déconcentrée, territorialisée et des conférences de maires territorialisées. C'est un vrai problème, je pense qu'il y a sur cette organisation autre chose derrière. Il y a un problème humain. Je voudrais souligner qu'il est très important.

Dans le territoire que j'ai eu l'honneur de présider quelques mois, il y avait un millier de fonctionnaires. Je peux vous dire que j'ai reçu dans mon bureau des dizaines de personnes de ces fonctionnaires qui étaient en désarroi psychologique parce qu'ils ne savaient rien de ce qu'ils allaient devenir le 1^{er} juillet. Franchement, il n'y a eu aucune information, aucune concertation qui a été faite dans les mois précédents, alors que l'on connaissait cela.

Je vous dis qu'une organisation administrative, ce n'est pas uniquement quelque chose de technique. C'est quelque chose qui doit être humain. Il n'y a pas eu de reconnaissance du facteur humain dans les mois qui ont précédé la mise en place de cette organisation. Je le regrette profondément et c'est une des raisons essentielles pour lesquelles nous voterons « contre. »

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous avez été applaudi par M. Pena. Cela vous rassemble vraiment à Aix. Je vous félicite.

Monsieur Cristiani, pouvez-vous nous faire un retour et un point justement sur ces répartitions de compétences ?

Monsieur Georges CRISTIANI.- Merci, Madame la Présidente, de me laisser la parole.

Je voudrais dire à Gérard Bramoullé, qu'il a tout à fait raison lorsqu'il pense que la loi est mal faite, mais nous ne sommes pas les auteurs de cette loi. Nous ne sommes que les acteurs. La loi a imposé dans le calendrier, et ce n'est pas nous, c'est la loi, le 1^{er} juillet, il doit y avoir cette organisation, mais on ne peut pas, tout simplement, la faire. Je redis vraiment que nous ne sommes pas les auteurs, nous ne le pouvons pas car le retour des commissions concernant les transferts de compétences, qu'ils soient ascendants ou descendants, ne sont pas terminés. Vous le savez parfaitement mes chers collègues maires, vous vous êtes prépositionnés pour retrouver des compétences ou céder des compétences mais tant que vous ne connaissez pas les financements qui sont annoncés, nous ne pouvons pas le décider et nous le déciderons au dernier trimestre de cette année. C'est cette assemblée qui va le dire.

Aujourd'hui, je comprends parfaitement Gérard Bramoullé, la loi impose que ce soit au 1^{er} juillet, mais je suis navré, nos députés se sont trompés. Ils n'ont pas respecté un principe très simple, on ne peut pas organiser un établissement public de coopération intercommunal, tant qu'on ne connaît pas les financements qui y sont adossés, nous ne pouvons pas le décider. Près de 2 millions d'habitants nous regardent, il faudrait rester attentif à un principe simple : dans la loi 3 DS, il n'y a pas tout ce que l'on voulait, les maires ne voulaient pas spécialement l'arrêt des Conseils de Territoire, les maires voulaient récupérer l'eau et l'assainissement. On n'a pas tout ce qu'on voulait, mais ce qu'on nous impose aujourd'hui, encore une fois c'est une réalité, c'est de mettre au 1^{er} juillet une organisation que nous ne pouvons pas, tant qu'on ne connaît pas la façon dont nos collègues vont pouvoir s'organiser dans leur transfert et voter les transferts de compétences qu'ils soient ascendants ou descendants. On ne pourra pas, demain, puisque c'est demain que cela devra être fait, organiser ces services territoriaux. On ne peut pas ! Il y a un problème humain, mais pensez-vous franchement que 577 députés, il n'y ait pas parmi certains d'entre eux, le même sentiment que le nôtre, c'est-à-dire que l'humain est important. Evidemment que l'humain est important ! Pour avoir été fonctionnaire, je sais bien qu'à chaque modification, à chaque chamboulement, il y a des difficultés humaines, c'est bien normal, il y a des inquiétudes et des angoisses. On le comprend très bien. Je les ai vécues, ces angoisses, mais aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous devons décider, sans avoir été les auteurs, ce que je propose Madame la Présidente, c'est qu'avant que nous puissions fournir cet organigramme, en décembre de cette année, il faut tout de même passer par les échéances qui consistent à connaître, de la part des communes et par cette assemblée, les transferts qui seront organisés.

À ce moment-là, seulement, nous pourrions vraiment définir avec précision ce que c'est l'organisation métropolitaine et territoriale.

Un moment donné, ce n'est pas parce que la loi nous impose un timing et des dates, qu'il ne faut pas que nous, localement, les pieds dans la glaise, nous ne nous rendions pas compte que nous devons être dans le concret.

Vis-à-vis de nos habitants, et cela me paraît nécessaire d'avoir un minimum vis-à-vis d'eux, nous ici, d'apaisement ; n'utilisons pas les erreurs éventuelles au plus haut niveau de l'État, de ses décisions, sur le timing et sur le phasage.

Je pense, et vous savez tous que les communes ont été particulièrement actives, elles le sont toujours, pour maintenir l'intérêt communal. L'intérêt métropolitain et surtout l'intérêt de nos populations, exigent de notre part, plutôt que des oppositions sur ce type

d'erreur, car c'est une erreur temporelle, essayons plutôt d'être très apaisés et nous réussirons.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Cristiani. Je suppose que vous avez reçu la réponse de la Ville d'Aix sur la répartition des compétences ?

Monsieur Georges CRISTIANI.- Nous avons reçu des réponses précises sur des retours de compétences que souhaite la ville de Marseille par exemple, c'est vrai et la ville d'Aix aussi bien entendu.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Parfait.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Je comprends qu'il y ait une différence entre une majorité de communes moyennes et petites qui sont plutôt dans le maintien du *statu quo* actuel, je le comprends parfaitement, c'est l'immense majorité des demandes des communes, et des réponses des communes, mais on peut comprendre que les grandes villes comme Marseille, comme Aix, et d'autres très grandes villes, qu'il y ait des projets différents. Cela peut se comprendre et c'est dans le respect de chacun que l'on doit pouvoir sortir de là. Il ne faut pas non plus se servir d'un système pour essayer de critiquer notre technique d'avancement des travaux.

En revanche, il est exact que la ville de Marseille souhaite récupérer des compétences, que la ville d'Aix souhaite récupérer des compétences ainsi que des équipements culturels et sportifs, des établissements, c'est leur demande et ce sera à notre assemblée de le décider, dans le respect de leur demande, bien sûr.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Ce sera la charge de M. Giorgi de l'établir assez rapidement puisque maintenant la commission est en place. Il n'y a plus qu'à évaluer tout cela.

Monsieur Alvarez, sur la mise en place de cette organisation.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des intervenants pour leurs interrogations et leurs interventions, de recentrer nos débats sur les principes d'organisation des services de la Métropole parce que l'on parle avant tout de l'organisation de nos services, donc du personnel et je sais qu'on a débordé aussi sur les inquiétudes des institutions et notamment des communes par rapport à la mise en place de cette loi 3DS, de repréciser pour l'ensemble des collègues de l'assemblée le contexte dans lequel s'est déroulé le Comité technique du mercredi 22 juin dernier.

En effet, ce rapport a été remis sur table et je voudrais saluer la sagesse et la grande pertinence et finalement l'état d'esprit avec lequel l'ensemble des organisations syndicales ont réagi. Bien entendu, ce n'est pas évident. Les inquiétudes qui sont celles du personnel, je ne suis pas convaincu qu'elles s'apaisent après les débats de notre assemblée car je crois que c'est aussi bien souvent dans quelques-uns de nos atermoiements que crée cette diffusion d'inquiétudes et que crée ce sentiment de ne pas être entendu. Les représentants du personnel ont fait le choix, car en qualité de président du Comité technique, je leur avais dit, très simplement, que je ne présenterais pas ce rapport aux voix et nous irions au Comité technique de recours si je présentais ce rapport et qu'ils votaient « contre. » Je leur ai dit très directement et je leur ai expliqué car il n'y avait aucune intention de la Présidente de l'institution, ni du Président du Comité technique, ni même du Directeur Général des Services, que l'objet de notre discussion aboutisse sur des rapports de force qui créent une position négative, alors que nous sommes face à l'histoire et que nous devons surmonter cet obstacle de manière collective. Tous ensemble, la réussite ne peut être que collective.

Après une interruption de séance, après l'argumentation que nous avons pu porter, après leur légitime inquiétude face aux responsabilités qui sont les leurs, face à l'ensemble du personnel, car ils ont traduit ce que tout le monde sait ici, les services de la Métropole dans la totalité des territoires et même de la centralité sont inquiets de leur devenir. C'est bien normal. L'incertitude de l'avenir crée toujours cette tension.

Ils ont compris que nous consignerons de toute façon dans le procès-verbal de notre séance, toutes ces inquiétudes et que ceux dont nous débattions le 22 juin et ce dont nous débattons aujourd'hui, ce ne sont finalement que les principes d'organisation qui sont liés à une méthodologie qui a été présentée bien en amont par la Présidente, en expliquant que nous allons travailler sur notre « ambition », sur les conditions financières de réussir notre « ambition », sur les conditions de transfert qui allaient créer ou non des conditions de mouvements de personnels, et que tout cela ne pouvait s'établir que sous une forme méthodologique. Je leur ai expliqué bien entendu, avec le Directeur Général des Services, que ce qui nous attendait d'ici la fin de l'année 2022, c'est notamment 4 ou au moins 5 rencontres en Comité technique pour justement transformer ces principes d'organisation, ces branches « métiers », et cette organisation autour d'une branche « qualité, collectif et performances de l'institution », pour affiner et transformer justement ces principes d'organisation en une organisation définitive où certains veulent retrouver leur position, leur DGA, et comme l'a dit le DGS, cela aurait été quand même un scandale de venir leur proposer une organisation déjà aboutie sur laquelle nous n'aurions pas pu discuter. Toutes celles et ceux qui nous expliquent : « Oui, mais cela fait bien longtemps que l'on connaissait l'avenir des territoires », je ne suis pas convaincu, ici, qu'il y ait un seul élu qui peut se prétendre magicien pour avoir à réaliser tout seul, ou avec la science infuse, ce que nous avons à faire ensemble.

Je le dis une fois de plus, sur ce dont il s'agit de respecter, je crois, la sagesse des représentants du personnel, qui ont fait preuve d'un sens collectif hors du commun, et de confiance en notre capacité collective à se dépasser, et à arriver pleinement dans une institution où leur sens du service public et l'exécution de leur mission au quotidien, leur apporte une satisfaction qui va dans le sens de ce qu'ont souhaité leurs élus, c'est-à-dire d'atterrir à l'issue de cette loi, sur une Métropole qui rend les choses plus faciles puisqu'elles apparaissent très compliquées. J'ai dit aux représentants du personnel, que moi-même, en qualité de maire, en tant qu'élu d'un territoire, qui voyait cette interface disparaître, je me posais des questions.

Quelle allait être ma capacité politique à avoir la certitude que je puisse avoir une analyse politique des décisions qui sont prises par l'institution métropolitaine, quel périmètre pertinent : est-ce celui des territoires ? Est-ce celui des bassins de vie ? Où allait-il falloir imaginer une organisation ? C'est tout ce qui est devant nous. Donc aujourd'hui, la presse nous écoute et on peut avoir ce débat de dire que l'exécutif n'est pas bon, qu'il n'est pas réactif, mais les principes de base sont les mêmes ! La Présidente les a édités depuis un moment. On a mis en place une méthode pour faire face à la mise en place de cette loi que certains de mes collègues ont définie finalement sur certains points, comme peu pertinente. On pourrait parler par exemple de la compétence « tourisme », où ceux qui sont finalement armés vont récupérer la compétence et ceux qui ne le sont pas, vont voir cette compétence exécutée par la Métropole. En ce sens, là où j'invite les uns et les autres à faire preuve de responsabilité, n'oubliez jamais que lors du CT du 22 juin, et aussi lors du CHSCT du 23 juin, j'ai eu aussi l'occasion de revenir sur ces échanges, les représentants du personnel ont fait preuve d'une grande responsabilité. Ils ont posé leur confiance sur l'exécutif métropolitain et je crois qu'ils ont transmis aussi leur souhait et leur confiance sur l'assemblée qui constitue les élus métropolitains.

Nous sommes face à l'histoire et nous avons une grande responsabilité. Je pense que ce serait dommage, qu'à l'atterrissage, l'histoire ne retienne que les chicayas pour reprendre une expression qui est maintenant devenue célèbre, et une Métropole qui explose.

Je porte l'espoir que nous puissions, tous ensemble, élus, agents, administrés, atterrir sur une Métropole que nous avons rendue possible pour rendre des services aux administrés, aux agents et aux communes ; c'est exactement dans ce sens que nous avons clôturé le Comité technique et c'est ainsi que je souhaiterais que nous puissions voter tous ensemble ce rapport. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, nous allons passer au vote. Sur ce rapport 53, sur l'organisation des services de la Métropole, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Il est adopté. Bravo, Monsieur Alvarez pour avoir mené ces débats de manière tout à fait remarquable.

53. FBPA-053-30/06/2022-CM - Principes d'organisation des Services de la Métropole
Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix - Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h20)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ardhuin, sur le rapport 54.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations ? Monsieur Barles.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente.

Je profite de ce rapport examiné dans la commission « Agriculture, Patrimoine », pour évoquer un sujet d'une actualité brûlante. Il y a quelques jours, on nous a interpellés avec des parlementaires locaux, également des personnalités associatives comme Cyril Dion ou Marie-Monique Robin, au sujet des terres menacées, les terres agricoles, les 87 hectares de terres agricoles fertiles, irriguées de la plaine de la Durance à Pertuis. C'est un dossier d'actualité brûlante : il y a 2 jours, il y a eu une évacuation de jeunes qui occupaient des terres, qui avaient planté des graines, il y avait des champs de blés notamment sur ces terres.

Madame LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, Monsieur Barles, ne repartez pas sur les graines et les arbres.

Monsieur Sébastien BARLES.- En tout cas, sur ces 87 hectares, au moins deux tiers sont des terres agricoles cultivées aujourd'hui. Ce sont des terres fertiles, ce sont des terres menacées par l'extension d'une zone industrielle, d'une zone d'activités, la zone industrielle de Pertuis qui est déjà assez grande, avec le maire de Pertuis, dont l'ex-entreprise est extrêmement intéressée pour récupérer 30 hectares de cette zone d'activité sur ces terres agricoles menacées. Cela vient en contradiction complète du PAT, Projet Alimentaire, que la Métropole a voté il y a quelques années, mais également de la loi votée il y a quelques mois maintenant, qui impose le « zéro artificialisation nette. »

Donc j'aimerais avoir, Madame la Présidente, votre point de vue par rapport à ce dossier, qui est d'une urgence extrême et ce que compte faire la Métropole qui, jusqu'à maintenant, au niveau de son service juridique en tout cas, s'est prononcée favorablement à ce projet. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vais passer la parole, on s'en est expliqué hier, à Mme Amapola Ventron, si elle veut bien apporter les éléments de réponse, et peut-être aussi à M. Burle après en complément. La décision avait été prise en territoire, dans le Pays d'Aix, pas en Métropole.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente, effectivement comme vous le précisez, cette décision a été prise en territoire et aujourd'hui, je pense qu'il convient de mesurer tous les effets de cette zone hypothétique, zone industrielle, avec une commission de travail qui inclut l'agriculture, l'industrie et l'environnement, pour travailler sur la destination de ces 87 hectares.

Ce qui est sûr, c'est qu'il faut quand même respecter la loi. S'il y a des personnes qui sont dessus, qui n'ont pas à être sur ce terrain, c'est normal qu'elles soient expulsées. Nous allons donc conserver et être très attentifs aux objectifs qui sont les nôtres au niveau de la Métropole, impulsés par la Présidente, surtout au niveau alimentaire, puisque nous avons déjà pas mal de politiques à destination de l'autonomie alimentaire de notre Métropole. Tout cela va vraiment peser sur la décision qui va être prise d'une manière collégiale pour l'avenir de cet espace.

Monsieur Christian BURLE.- Mes chers collègues, bien sûr que la Métropole a toujours joué l'agriculture et la Présidente en est vraiment l'incarnation, en particulier par sa politique.

Néanmoins, il y a un problème à Pertuis et nous en convenons. Sachez quand même que ce problème n'est pas né d'aujourd'hui et en tout cas, il ne se traite pas par la violence qu'il y a eu sur des occupations, ou sur une ZAP. Je ne travaille pas comme cela, je préfère que l'on travaille dans la sérénité.

Cela me paraît évident. J'ai bien écouté Amapola, je suis assez d'accord pour faire un petit groupe là-dessus, il y a bien entendu l'économie. L'économie est quand même le porteur essentiel de notre Métropole et si on parle « finance » on doit parler économie. Il y a toute la zone ITER, c'est assez vieux en réalité car ça date de 2005. Avec l'introduction d'ITER, il était prévu d'agrandir la zone de Pertuis, etc. Cela a traîné dans le temps, ITER aussi, mais maintenant nous arrivons à un niveau où ITER commence vraiment à prendre forme. Néanmoins, il faut se poser la question de l'indépendance alimentaire et je suis complètement d'accord avec vous. Sachez que sur la zone de Pertuis, il y a des centaines d'hectares incultes. Il faut que l'on se pose surtout la question de savoir comment les faire cultiver et de quelle manière.

Sachez que sur la zone de Pertuis en particulier, la Métropole a investi pas mal d'argent et a créé une pépinière agricole pour que de nouveaux agriculteurs puissent s'installer car il y a l'envie de travailler, de nourrir les autres. C'est pour moi la plus belle des choses. En tout cas il faut redonner à nos jeunes ou à nos moins jeunes l'envie de faire cela. Il est évident qu'on n'ira pas, d'un coup, sur tout cela. Je veux que l'on en discute tous ensemble, Amapola tu le fais au nom de l'environnement, mais aussi de l'agriculture, de l'économie ou du foncier. Je pense que l'on devrait tous ensemble trouver une solution pour que d'un côté et de l'autre, on aille dans le bon sens.

Monsieur Didier RÉAULT.- Je voudrais juste préciser, Madame la Présidente, que Pertuis est soumis à de forts risques d'inondation, on le sait parfaitement car des événements ont déjà eu lieu, de forte intensité, et même très dangereux. Nous sommes au travail avec l'ensemble des élus de ce bassin versant, sur la minimisation du risque d'inondation sur Pertuis et notamment la protection des populations.

Or, ces terrains sont aussi des zones d'expansion de crues absolument nécessaires à la réduction du risque inondation. Nous aurons à travailler là-dessus. Le fait que ces terrains soient inondables fait aussi qu'ils sont plus fertiles ensuite. Il y a donc un véritable service rendu par la rivière, pour fertiliser ces sols et contribuer justement à l'objectif poursuivi. Je suis prêt à participer à ce groupe de travail sur ces questions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, en réponse, c'est une décision qui a été prise par le territoire du Pays d'Aix, en son temps. C'est une décision qui, aujourd'hui, nous revient.

Nous allons à la fois avec les élus qui sont responsables pouvoir prendre une décision complète, vous-même aussi, car vous allez être reçu par l'ensemble des élus, un rendez-vous est fixé parce qu'effectivement, nous ne pouvons pas prôner d'un côté effectivement le développement économique, la souveraineté alimentaire et supprimer des zones qui peuvent servir aussi à la protection de l'environnement au niveau des inondations.

On va mettre tout cela à plat, vous pouvez rassurer la totalité des personnes qui sont là-bas. Je ne cautionne pas les personnes qui envahissent les terrains et qui restent dessus, mais soyez persuadé d'une chose, Monsieur Barles, j'adore les graines, les arbres et les enfants. Je suis sûre que l'on va trouver une solution.

(Applaudissements.)

Sur le rapport 54 ? Pas d'opposition, ni d'abstention ?

54. AGRI-001-30/06/2022-CM - Approbation de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 "Garrigues de Lançon et chaines alentour" et à la structure animatrice du site 2023 - 2024

Le rapport est adopté.

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (16h30)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pour le rapport 55, sur l'actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Monsieur Gérard GAZAY.- Merci, Madame la Présidente, je vais essayer en un peu moins de 10 minutes, de résumer plusieurs semaines, mois de concertation avec le monde économique. Je vais essayer également de faire un focus car nous rentrons là sur un dossier qui s'appelle l'actualisation de l'agenda du développement économique. Vous vous souvenez tous, mes chers collègues, que nous avons voté en 2017, juste après l'agenda de la mobilité (3 mois après me semble-t-il), l'agenda du développement économique qui a duré de 2017 à 2022. Nous avons souhaité le réactualiser.

Pourquoi maintenant ? Il y a un des partenaires essentiels sur le développement économique qui s'appelle la Région, laquelle Région a mis en place un nouveau schéma directeur qui a été voté il y a quelques jours et nous avons souhaité, même si la Métropole est indépendante sur le plan du développement économique, ou en tout cas sa stratégie qu'elle souhaite mettre en place, le faire en coopération avec la Région et nous avons beaucoup discuté avec la Région avant d'élaborer notre propre agenda économique.

Je voudrais rappeler que cet agenda économique de 2017-2022 a produit un certain nombre de fruits. Je ne voudrais pas m'appesantir trop longtemps car je voudrais parler du futur agenda développement économique 2022-2027, mais encore faut-il rappeler, mes chers collègues, mais vous vous en souvenez certainement tous, en tout cas tous ceux qui étaient là en 2017, que nous avons à l'époque 4 enjeux essentiels :

- création d'emplois,
- renforcement de l'attractivité rayonnement du territoire métropolitain dans l'espace méditerranéen,
- compétitivité de nos filières d'excellence,
- maîtrise foncière à l'appui du développement économique plus équilibré.

Le bilan rapide que l'on peut faire : 400 hectares d'économie foncier ont été aménagés. Vous vous souvenez que le grand schéma était d'avoir pour la Métropole à l'horizon 2030-2032, 1 500 hectares. On en a fait entre un quart et un tiers. Nous avons également implanté des entreprises grâce à Provence Promotion de manière intensive et cette année a été un record, si je me souviens Monsieur le Député Deflesselles, plus de 80 entreprises sont venues s'implanter sur notre territoire. On a également créé dans cet agenda 2017-2022, la marque de territoire One Provence, et j'espère que tout le monde sait que nous sommes One Provence, et puis nous avons accompagné 500 start-up, créé la cité de l'innovation et de savoirs Aix-Marseille et enfin déployé plusieurs dispositifs métropolitains pour soutenir les entreprises. Je peux en citer quelques-uns : aide à l'immobilier, démonstrateur pour l'économie circulaire, la décarbonation de l'industrie mais également une attention a été portée sur l'aménagement des centres-villes notamment en ce qui concerne le commerce de proximité.

Un dernier mot sur ce bilan 2017-2022 : on peut constater, chiffres à l'appui, que le taux de chômage, notamment des jeunes sur notre territoire, a baissé puisqu'au regard des Métropoles similaires à la nôtre, nous sommes passés de 60 000 à 40 000. Pour autant, mes chers collègues, les défis à relever sont encore nombreux, ils sont à la fois environnementaux, sociétaux et nous nous devons d'actualiser ce schéma.

Je vous ai dit il y a quelques instants que nous le faisons en coopération avec la Région. Pour que tout le monde ait les idées claires sur ce sujet : la Métropole Aix-Marseille-Provence, c'est par rapport à la Région Sud, 40 % du PIB, 70 % des investissements directs étrangers, 6 des 9 pôles de compétitivité, et bien sûr le Grand Port Maritime, l'excellence Aix Marseille Université, ou encore l'écosystème d'innovation qui est porté sur notre territoire.

Je m'arrêterai là, Madame la Présidente, sur ce bilan. On n'est pas reparti d'une feuille blanche pour ce nouvel agenda du développement économique puisque nous avons souhaité l'actualiser. Nous capitalisons sur les 5 dernières années que je viens de présenter, mais il y a quand même un certain nombre de principes à cette nouvelle élaboration de l'agenda économique 2022-2027.

Comment avons-nous procédé pour élaborer ce nouvel agenda ? Nous avons discuté avec les élus qui, au niveau de la Métropole, ont en charge *peu* ou *prou* une partie de ce développement économique, chacun dans sa spécialité.

Nous avons travaillé avec le Comité de gouvernance économique métropolitain. Je pense que tout le monde sait ce qu'est ce Comité de Gouvernance économique métropolitain qui regroupe la Chambre de commerce, la Chambre d'agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'université, la CPM 13, l'UP 13, l'UPE 13, l'UP 2, l'EPA, Euroméditerranée, le GPMM, l'Aéroport Marseille Provence, ainsi que les associations économiques de notre Métropole.

Sachez également que plus de 150 contributions ont été reçues et traitées *via* une plaque tournante.

Les principes étaient ceux-là : le principe de l'élaboration, les évolutions. Par rapport au cadre qui était le nôtre, quelles sont les évolutions essentielles. J'en citerais 4, si vous le permettez, mes chers collègues. D'abord, nous ne devons pas perdre de vue que nous sommes une Métropole maritime et portuaire, ouverte sur la Méditerranée et sur le monde. Nous sommes également une Métropole nature, dont les sources constituent de formidables opportunités pour aborder les transitions. Nous sommes également une Métropole créative engagée dans l'économie de la connaissance et cela n'est peut-être pas suffisamment souligné lors du précédent agenda. Nous assumons fièrement notre caractère industriel, intimement lié à notre histoire et à notre identité.

Je voudrais préciser en quelques mots la large concertation que nous avons mise en place et je voudrais dire que l'ambition métropolitaine doit être servie par de nouvelles orientations stratégiques. Ce n'est pas à vous, chers collègues, chers élus, que je vais donc

apprendre ce qui s'est passé ces 2 ou 3 dernières années, des transformations dans notre société : que nous avons vécu un COVID, que nous vivons dans le cadre d'une guerre aux portes de l'Europe, que tous ces éléments nous obligent à prendre un certain nombre d'orientations voulues par la Présidente, qui sont aujourd'hui actualisées.

Ces 5 grandes orientations sur lesquelles nous sommes sensibles pour ce nouvel agenda, sont les suivantes : d'abord ce n'est pas par ordre de priorité, elles sont toutes importantes et méritent toutes d'être rappelées : nous voulons une Métropole productive, compétitive et innovante qui est tournée vers les transitions (sociétales, etc.) et la création d'emploi. Cette notion de souveraineté prend tout son sens. Cette dimension que nous voulons, nous devons la porter. On n'oublie pas sur cette notion de compétitivité et d'innovation, à la fois notre volonté de souveraineté industrielle, technologique et alimentaire comme cela est indiqué. Je voudrais aussi dire que cela devrait nous faire aboutir à une trentaine de projets structurants autour de projets qui sont sur la recherche car là en termes d'attractivité, nous avons tous conscience que nous devons nous améliorer.

La deuxième orientation que je voudrais souligner ici, porte sur une Métropole à la fois plurielle et inclusive, proche de ses habitants. Cela, Madame la Présidente, c'est vous qui avez souhaité que notre Métropole ne soit pas une entité *ex nihilo* mais qu'elle s'adresse vraiment aux habitants de nos territoires.

Nous avons des activités qui pèsent 60 % des emplois autour de l'économie de proximité, commerces, artisanat, services à la personne, économie sociale et solidaire, et cela est un élément fondamental que nous devons prendre en considération et parmi les objectifs que nous nous sommes fixés, d'ici 2025 par exemple, c'est prendre en compte les considérations environnementales dans 100 % des marchés qui sont modifiés et des considérations sociales dans 30 %, on voit bien que les orientations et les objectifs qui sont donnés sont larges mais aussi très précis dans leur déclinaison.

La troisième orientation sur laquelle nous voulons nous appuyer, c'est une Métropole entrepreneuriale, facilitant la vie des entreprises, améliorant le cadre de vie de leurs salariés. On ne peut pas être une Métropole si on n'est pas en mesure de pouvoir nous adresser directement aux chefs d'entreprise et aux salariés. C'est ce que nous souhaitons faire. Je vais citer quelques objectifs concrets mais il y en a bien d'autres : mise en place d'un centre relations entreprises métropolitain, projets d'investissements privés et supérieurs à 100 M€ (ce qui permet de structurer le territoire à l'horizon de 2030), comme l'on souhaite doubler le nombre de salariés en ce qui concerne les plans de mobilité.

La quatrième et avant-dernière orientation : nous voulons une Métropole qui offre les capacités d'accueil et de développement performant et responsable pour un développement équilibré du territoire. Quelques objectifs que je cite rapidement : mise en place d'un plan pluriannuel partenarial d'interventions sur les friches destinées à des activités économiques et on souhaite également aménager et requalifier 700 hectares supplémentaires pour l'économie productive d'ici 2027. On a évoqué cette fameuse loi climat résilience, ce n'est pas fait pour nous faciliter la vie, mais il faudra bien que l'on se mette au travail pour trouver des hectares d'économie foncier supplémentaire.

Enfin, dernière orientation qui résulte des précédentes, nous voulons une Métropole à la fois attractive et ouverte sur le monde.

Voilà mes chers collègues l'agenda du développement économique. Je me permettrai de conclure en remerciant d'abord les services de la Métropole qui ont énormément travaillé là-dessus, mes collègues élus délégués sur des délégations qui touchent l'économie et avec qui nous avons pu avancer tous ensemble.

Madame la Présidente, avec cet agenda du développement économique, comme vous aimez le dire, nous entrons bien dans l'an II de la Métropole.

Merci, mes chers collègues.

(Applaudissements.)

Madame Dona RICHARD.- Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers métropolitains. Nous nous prononçons aujourd'hui sur l'actualisation d'un document d'orientation stratégique, comme le disait effectivement Monsieur Gazay, l'agenda du développement économique qui est très important.

Comme nous le savons, le développement économique fait partie de grandes compétences de notre intercommunalité et c'est à ce titre qu'il faut accompagner et non pas subir des mouvements parfois troubles d'une économie mondialisée soumise aux soubresauts de l'actualité internationale. Notre territoire est unique et c'est ce qui fait son attractivité. Notre Métropole est d'ailleurs la troisième Métropole la plus attractive de France. Cette attractivité, il convient évidemment de la conserver, voire de l'amplifier en ayant toujours pour objectif de contribuer à la résorption du chômage qui frappe trop encore certains territoires de notre Métropole et notamment sa ville centre, Marseille. Dans le bilan 2017-2021, nous nous réjouissons de voir que le nombre de jeunes chômeurs est passé de 60 000 à 40 000.

L'économie étant un sujet transverse, cet agenda est en cohérence avec les autres démarches stratégiques de la Métropole tel que le SCoT ou le plan mobilités.

Enfin, notre Métropole étant partie intégrante d'une grande région, l'actualisation de cet agenda se fait en convergence et en association avec le schéma régional de développement économique de la Région.

Pour autant, nous estimons qu'un tel document devrait davantage intégrer les problématiques de logement. Les questions d'urbanisme, mais aussi la question des services publics. Ces éléments participent à notre attractivité, notre manque d'ambition en la matière et notre retard a pour conséquence de nous voir notamment positionnés en dernière position sur le classement du groupe hellowork en termes d'attractivité pour les salariés.

Comme tout grand texte d'orientation, cet agenda se décline en grandes thématiques, les transitions, ce qui rejoint le scénario qui s'est dégagé lors de la commission « Ambition », d'autres thématiques sont également présentes. La mobilisation, les atouts de territoires, la promotion du fonctionnement partenarial, l'usage de l'immobilier d'entreprise, comme leviers à optimiser, point sur lequel vous me permettrez d'être davantage réservée.

En effet, à l'heure où nous vivons une canicule déjà historique, par sa précocité, comment continuer à promouvoir un modèle qui promeut l'artificialisation des sols. En effet, les solutions alternatives sont nombreuses : rénovation des friches, où les réaffectations des espaces commerciaux existants, les modèles qui concilient dynamisme économique et respect de l'environnement, ne manquent pas.

Si nous avons collectivement retenu le scénario « transition » lors de la commission « Ambition », il faudra transformer les paroles en actes.

Enfin, nous devons nous donner les moyens de cette « ambition. » Les finances de la Métropole sont dans l'état que nous connaissons et cela nous l'a encore été rappelé très honnêtement lors de la Commission Finance.

Si nous voulons accompagner le développement dans toutes ses dimensions, notamment la dimension de l'aménagement territorial, sans lequel aucun territoire ne peut être créateur d'emploi et donc de richesses. Il faudra savoir être à la fois attractif, tout en bénéficiant de recettes fiscales qui sont nécessaires à la bonne santé financière de notre Métropole. Il me semble que tant du côté de la CFE, que de la CVAE, nous avons là des leviers que nous pouvons utiliser pour répondre à ce double enjeu.

Madame la Présidente, vous soumettez à notre approbation un agenda qui peut apparaître comme porteur d'espoir. Néanmoins, les marges d'amélioration restent

nombreuses et nous vous invitons à mieux identifier pour mieux s'en saisir, afin que cette Métropole devienne enfin un territoire de plein emploi au bénéfice de ses habitants.

Nous voterons favorablement ce rapport.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le Maire de Vitrolles, Loïc Gachon.

Monsieur Loïc GACHON.- Madame la Présidente, mes chers collègues, une intervention courte mais qui va un peu dans le même sens pour souligner un enjeu particulier qui apparaît dans le document mais qu'il me semble, au vu du contexte récent, devrait être encore amplifié, c'est la question de la réexploitation du foncier déjà mobilisé par l'activité économique.

En effet, sur les 20 dernières années, notre Métropole et ses différentes composantes ont beaucoup progressé d'un point de vue économique en utilisant du foncier qui était dévolu essentiellement à des activités agricoles et en croissant à coup de zones d'activité sur des espaces autrefois agricoles, ce mode de développement n'est plus envisageable pour les raisons que l'on évoquait sur le point précédent mais également sous des contraintes du principe de « Zéro Artificialisation Nette », ce qui va nous conduire, mécaniquement, à réinterroger tous les espaces qui sont d'ores et déjà urbanisés et notamment urbanisés pour des activités à vocation économique, qu'elles soient commerciales, industrielles, ou autres.

L'angle qui apparaît très clairement dans le rapport, avec des propositions concrètes, devrait être encore amplifié dans les priorités que se donne la Métropole pour libérer du foncier économique déjà utilisé, pouvoir le mobiliser sur des formats fonciers variés, des petites surfaces comme de grandes surfaces, et interroger du coup l'ensemble de nos anciennes zones d'activités, ce sont celles qui datent du siècle dernier, pour pouvoir mieux les valoriser et valoriser ces espaces pour qu'ils redeviennent attractifs, beaucoup d'entreprises et je parle en connaissance de cause sur la commune de Vitrolles, hésitent à se positionner là tant ces zones ont parfois vieilli et les services qui y sont associés ne sont plus au standard de ce que les entreprises attendent.

Si on veut réussir le développement économique des 20 prochaines années, cela nécessitera forcément de réinterroger des espaces qui sont d'ores et déjà des espaces à fort potentiel, mais dont le potentiel s'érode faute d'investissements suffisants pour pouvoir le maintenir à flot.

Je vous remercie et je suis favorable à ce rapport complet mais qui méritait une incise particulière sur ce sujet.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? *(Aucune autre intervention.)*

Monsieur Gérard GAZAY.- Je voudrais remercier mes collègues pour effectivement le support qu'ils apportent à cette délibération.

Merci, Madame Richard pour vos différentes interventions. Il est bien sûr difficile, de tout présenter en 10 minutes. Vous avez un document qui fait 110 pages aussi, qui est porté dans ce rapport, qui précise un certain nombre de choses. Je rejoins aussi le Maire de Vitrolles sur son interrogation. Bien sûr qu'il faudra, et la loi « climat résilience » a été votée le 21 août 2021. Les services et les élus ont parfaitement compris qu'il allait falloir aussi revoir un peu notre logiciel de ce côté-là et que nous avons une réflexion à apporter.

Sur les zones, la difficulté que nous allons rencontrer, c'est de savoir si cette Métropole a, oui ou non, les moyens en qualité de puissance publique, de tout faire ? Vous connaissez la réponse, c'est non. L'intelligence que nous devons développer, mais là aussi les élus locaux et les maires en particulier à mon avis, devront se mettre à la tâche pour travailler. On devra travailler ensemble. Il va bien falloir aussi que la puissance privée vienne accompagner le développement d'un certain nombre de zones, voire ces fameuses zones qui

sont des zones donc aujourd'hui un peu dépassées, comme tu le disais mon cher Loïc, ou des zones qui mériteraient effectivement, sur des friches, d'être reprises, il va falloir que l'on sollicite aussi la puissance privée.

C'est toute la volonté et tout le travail que nous, les élus, de manière collective devons avoir lorsque nous parlons à la fois de nos communes et de la Métropole, c'est-à-dire : on a une vraie ambition de développement économique, on sait parfaitement que sans développement économique, c'est plus difficile de faire du développement social. Nous savons parfaitement qu'avec les 400 hectares que nous avons développés dans la première partie de la Métropole, cela a dégagé plus de 10 000 emplois et 6 M€ de ressources financières, et donc nous devons car nous avons aussi besoin d'alimenter la Métropole, nous avons besoin de continuer ces développements.

Merci encore à toutes et à tous pour la confiance que vous accordez à ce rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gazay.

Sur ce rapport nous passons au vote. Ce rapport est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

55. ECOR-001-30/06/2022-CM - Actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain

Le rapport est adopté.

INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE, ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (16h55)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mercier, sur le rapport 56.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Merci. Madame la Présidente, bonjour. Si vous me permettez, je vais prendre quelques minutes sur ce rapport, de façon rapide.

Le sujet est important, on parle de transition, la transition numérique en fait forcément partie. Le rapport qui vous est proposé est fondateur pour réussir justement les grands enjeux du 21^{ème} siècle et nous permettre de réussir la nécessaire transition numérique de notre institution, comme de notre territoire.

Il s'agit de positionner notre Métropole comme l'animateur et le régulateur de la donnée territoriale parce que si nous voulons être plus efficaces, si nous voulons réussir nos grands enjeux de transition écologique, énergétique, sociétale, il nous faut absolument réussir notre transition numérique.

On parle beaucoup d'Open Data, de 5G, d'objets connectés, d'intelligence artificielle. Au-delà des concepts et des technologies, la question essentielle est de capter, centraliser, et partager la donnée pour proposer de nouvelles solutions et mesurer les impacts de nos choix quotidiens.

Notre Métropole et nos communes disposent d'un patrimoine de données hors du commun et pourtant sous-exploitées. La première étape est de disposer d'un lieu de centralisation et de partage. C'est précisément ce que nous avons fait.

J'ai le plaisir de vous informer que nous disposons, dès aujourd'hui, d'une plateforme, la plateforme In Data ; elle se développe et s'ouvre peu à peu aux communes et à nos partenaires. Elle permet de faire de l'Open Data, mais pas seulement.

Je vous invite à vous y connecter pour consulter les plus de 200 jeux de données d'ores et déjà disponibles.

Nous pouvons y convier nos partenaires pour y déposer des données plus sensibles et organiser des expérimentations. C'est donc le début d'une nouvelle forme de collaboration et de création de richesses.

À partir de là, grâce à ces données, notre ambition est de construire une véritable « maquette numérique » 3D des 92 communes de la Métropole. C'est ce que nous appelons notre jumeau numérique.

Nous pourrons y modéliser des phénomènes complexes, simuler l'impact de nos décisions et de nos projets dans l'ensemble de nos politiques publiques. Quel est l'impact sur la pollution ? Dans tel quartier ? En fonction d'un aménagement urbain. Quelles sont les opportunités ou les nuisances d'une modification de tram circulaire, de desserte urbaine ou tout autre projet socioéconomique ?

Mais ce positionnement, au cœur de la donnée, quand on joue notre Métropole doit nous interpeller. Il nous oblige à nous alerter sur notre responsabilité, celle d'établir un véritable pacte de confiance, avec les acteurs, les producteurs de la donnée territoriale, et avec nos habitants.

Les communes sont les premières de ces partenaires. Nous leur proposons depuis quelques mois de participer à un réseau des usages numériques, innovants, pour partager nos expériences et surtout mutualiser. C'est le réseau RéUNI. Nous voulons construire avec elle un territoire de confiance numérique, un territoire où la donnée sera sanctuarisée comme un véritable patrimoine commun. Ses utilisations seront régulées et la transparence des usages comme les algorithmes seront assurés afin de toujours rester compatible avec l'intérêt général.

C'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui la première charte métropolitaine de la donnée qui doit nous guider dans toute collecte, production et partage de données. Elle comprend des bonnes pratiques et une éthique que la Métropole s'engage à respecter pour construire cet espace de confiance numérique.

Madame la Présidente, je profite également de ce rapport pour me réjouir de l'adoption, ce jour, en Bureau de la Métropole, d'un rapport proposant aux communes l'application de type même « communes » et « ma Métropole dans ma poche. » Vous en verrez les premières versions d'ici la fin de l'année.

C'est la mise en place de véritables guichets uniques numériques des services publics du territoire avec les créations prochaines de compte unique métropolitain et la possibilité de souscrire directement à des services personnalisés, suivant les secteurs géographiques de notre Métropole.

Plus proche, plus sécurisée et plus efficace, voilà la Métropole innovante que vous voulez construire, Madame la Présidente. Avec ces nouveaux outils, la Métropole pourra répondre au défi des années à venir. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mercier. M. Semerdjian a demandé la parole.

Monsieur Éric SEMERDJIAN.- Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, cette charte des données, qui est soumise au vote aujourd'hui, est une avancée à laquelle notre groupe adhère. La ville de Marseille, d'ailleurs, s'attache à suivre une démarche très similaire.

En effet, la notion de « patrimoine numérique » est depuis quelque temps déjà un défi majeur qu'il convient, ensemble, de relever. Il en découle des enjeux tels que la collecte, et le traitement de la donnée, sa protection quand elle est personnelle, son accès avec la question de la transparence aussi et qui se traduit par la logique d'Open Data.

Ces enjeux soulignent l'urgence d'une régulation face aux acteurs notamment du secteur privé, dont l'appétit, en données, ne peut se suffire d'une politique de « laisser faire » et de « laissez aller. »

Cette charte marque donc l'émergence d'une politique publique, amorcée en 2016 avec le RGPD, à l'échelle européenne, dont il est encore difficile de dessiner les contours. En témoigne par exemple la difficulté des acteurs publics, soit la Métropole ou la ville de Marseille à trouver leur place dans un domaine pourtant déjà au cœur de la vie quotidienne de nos citoyens mais aussi des entreprises et également des administrations.

La régulation du numérique se construit donc progressivement, mais reste marquée par des carences auxquelles notre territoire est confronté, ce que je voudrais mettre en lumière autour de la question notamment du stockage de la donnée, et qui est intimement lié. Comme vous le savez, notre territoire est attractif, Marseille est aujourd'hui la 7^{ème} ville du monde la plus connectée, et au rythme de progression actuel, elle se hissera au 5^{ème} rang dans 4 ou 5 ans.

Cela ne va pas sans poser de problèmes. Le nombre de câbles sous-marins qu'elle concentre, son positionnement géographique qui fait de Marseille une interface, entre l'Afrique et l'Asie, entre la Méditerranée et l'Europe, la densité de ce réseau de câbles a pour corollaire le développement rapide de l'industrie de la donnée sur notre territoire, produisant en fait un accroissement substantiel et continu du nombre de Data Centers.

Si on peut saluer le dynamisme de ce secteur, il nous faut aussi pointer les problématiques que ce développement rapide, à bien des égards, incontrôlé, engendre du point de vue environnemental et économique.

À Marseille, ce développement se fait sur le segment de la colocation, c'est-à-dire des centres où logent les données de plusieurs acteurs publics mais aussi privés, et dont la taille est comprise entre 500 et 10 000 m². On trouve aussi ce type d'infrastructure dans les agglomérations urbaines, avec des surfaces qui vont jusqu'à 10 000 m² et il faut noter au passage que si ces activités contribuent à l'attractivité du territoire en consolidant comme il a été dit l'écosystème numérique, elles induisent aussi très peu de créations d'emploi.

Le stockage de la donnée est par ailleurs très énergétivore car exigeant en matière de refroidissement. C'est ainsi que le secteur du numérique aujourd'hui représente en France plus de 12 % de la consommation électrique et que cette consommation est appelée à augmenter de 10 % chaque année.

En anticipant cela, les sociétés privées, spécialisées dans le stockage, surréservent les capacités électriques du territoire et surtout, la disponibilité foncière et j'associe cette réflexion aux propos de Loïc Gachon, des disponibilités foncières dans une ville et dans une Métropole où cette dernière est particulièrement tendue.

Cela provoque souvent des conflits d'usage et vous aurez noté que l'implantation d'un Data Center dans la zone du port autonome perturbe aujourd'hui la programmation de l'électrification des ports, dont chacun sait qu'elle est particulière attendue.

Toujours d'un point de vue énergétique, il convient d'exploiter la production de chaleur aussi, caractéristique de ce type d'infrastructure, comme cela a été pensé dans le cadre du Data Center par exemple de la ville de Paris et ce point pourrait d'ailleurs être intégré dans le futur schéma directeur des énergies de la Métropole.

Pour toutes ces raisons, il est temps que la ville et la Métropole prennent en main, vraiment, et prennent la main sur ce secteur en forte croissance, en proie par exemple à une dynamique incontrôlée similaire, la Métropole d'Amsterdam, a prononcé en 2019, un moratoire d'un an, pour élaborer une feuille de route réfléchie et surtout pensée par l'ensemble des acteurs et publics et privés. D'autres villes ont suivi cet exemple.

A l'issue ces Métropoles et ces acteurs, ont défini une politique spécifique importante et intéressante en planifiant les besoins énergétiques avec des quotas annuels capacité électrique, en imposant surtout des normes en matière d'efficacité énergétique, et en cherchant à limiter les conflits d'usage d'un point de vue foncier. L'enjeu est bien d'anticiper, de planifier le stockage numérique, sans entraver l'attractivité économique de notre territoire, et la Métropole doit se saisir pleinement de cette question, afin de trouver les synergies qui permettent d'accompagner un secteur prometteur mais qui est porteur aussi de menaces en matière d'impact énergétique et spatial et qui sont aujourd'hui totalement absents en tout cas des documents de planification.

Au-delà de ces réserves, notre groupe votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Mercier.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Je voudrais répondre sur la question des Data Centers.

Il est vrai que notre territoire peut s'enorgueillir de ce résultat. Vous avez rappelé les chiffres aujourd'hui sur le positionnement de Marseille, avec l'arrivée de ces câbles, sur le nombre de Data Centers, sur des opérateurs internationaux aujourd'hui qui choisissent notre territoire plutôt que d'autres pour venir s'installer. Sachez en tout cas, bien évidemment, qu'ensuite sur le point environnemental et sur notre responsabilité sur ces sujets-là, forcément on doit faire attention, et être attentifs sur ce développement.

Là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, c'est sur la création d'emplois. Oui, forcément, un Data Centers, en création d'emplois directs sur le site, a peu de créations d'emplois par rapport à la surface occupée.

En revanche, il faut penser en termes d'emplois indirects et même directs, pas forcément l'emploi direct de l'opérateur, mais tout comme on l'avait dit, c'est de la colocation qui s'opère sur cet opérateur, je vous invite à vous rendre dans un Data Center, et vous verrez le nombre de personnes chaque jour qui se rendent sur ce lieu, c'est plus de 200 à 300 personnes par exemple, par Data Center qui se rendent à peu près pour faire la maintenance.

Il y a donc des emplois directs et indirects, liés à ces implantations.

Oui, forcément, il faut avoir un regard attentionné, sur le développement de ces Data Centers, sur la consommation électrique. Sachez en tout cas que l'on a inauguré dernièrement (il y a quelques mois) le système Interxion ; le site utilise et je sais que cela fait plaisir au maire de Gardanne, les eaux qui s'écoulaient à la mer depuis des décennies, pour rafraîchir ces Data Centers, on peut être fier de cette innovation particulière sur ce Data Center. Sachez en tout cas, que l'on travaille sur le foncier, avec les services de la Métropole et en particulier les services du port autonome de Marseille pour justement réfléchir et contrôler ces implantations.

(Demande d'intervention de M. Barles)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, Monsieur Barles, c'est un par groupe, sinon on ne va pas s'en sortir. On connaît votre position.

Sur ce rapport, je passe au vote.

56. IVIS-001-30/06/2022-CM - Approbation de la Charte métropolitaine de la donnée

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Adopté à l'unanimité. Sur le rapport 57, Madame Charafe ?

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- M. Lourdes Mounien a demandé la parole, puis M. Pena.

Monsieur Lourdes MOUNIEN.- Madame la Présidente, chers collègues, je tiens tout d'abord à remercier Madame Charafe et les services pour ce travail sur ce contrat.

Toutefois, je regrette que tous les membres de la Commission, qui compte quand même un ancien Président d'université, des universitaires, n'aient pas été associés aux discussions et à la réflexion.

Pourtant, Madame Vassal, vous nous aviez annoncé lors d'une séance de Conseil de la Métropole, que nous y serions. C'est d'autant plus regrettable que la ville de Marseille, sous l'impulsion de Mme Biancarelli-Lopes Aurélie, qui est adjointe à l'enseignement supérieur et à la recherche, va participer à hauteur de 19 M€ à ce contrat.

Il y a vraiment eu un gros travail, mais une co-construction aurait pu être faite avec les membres de la commission. C'est regrettable et c'est dommage, c'est un acte manqué. J'espère que pour le futur, cela va pouvoir s'améliorer.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté, Monsieur Mounien.

Monsieur Lourdes MOUNIEN.- Il y a un deuxième point à soulever aussi, très rapide.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y mais si vous pouvez accélérer un peu...

Monsieur Lourdes MOUNIEN.- Les autres ont parlé.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Si tout le monde parle comme tout le monde, on ne s'en sortira pas. Allez-y, Monsieur.

Monsieur Lourdes MOUNIEN.- Un deuxième élément est important, qui est le volet social et humain, à mon avis il faut quand même en parler. Un certain nombre d'actions vont être réalisées pour les étudiants en termes de logement, c'est très bien.

En revanche, la question des agents et du personnel n'est jamais abordée dans ce genre de programme. C'est bien de construire des bâtiments, d'acheter du matériel de pointe, mais s'il n'y a personne pour l'utiliser, cela ne sert pas à grand-chose.

Je pense également à tous les agents d'Aix Marseille Université qui sont dans une précarité terrible, avec des salaires très bas, qui n'ont pas accès à des primes et je pense que c'est une réflexion que l'on doit avoir au sein de notre commission pour avoir des échanges avec Aix-Marseille Université. Pour moi c'est essentiel et j'espère que l'on pourra le faire dans le futur.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mounien.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente, de me redonner la parole.

Je me permets de le faire sur cette question : je ne serai pas sur la politique mais sur l'enseignement supérieur. Je participe à cette commission, et je veux féliciter et c'est vraiment très sincère, Mme Charfe, qui fait un travail remarquable, sérieux, compétent et tous les membres de la commission sont satisfaits des débats, très riches et intéressants, qui ont lieu dans cette commission. Mais...

Une fois que j'ai posé cela, le « mais » ne concerne pas forcément directement que la Métropole. Ce contrat d'avenir État-Région (je l'ai connu 2 fois par le passé, je sais comment il se passe), je voudrais en dire 2 choses : cela a été dit, dans la mesure de ce que

sont ses moyens financiers, je vous en donne raison Madame la Présidente, la Métropole a investi à la hauteur de ce qu'elle pouvait faire. De ce côté-là, je félicite la Métropole.

En revanche, je suis très inquiet pour l'université, l'enseignement supérieur, pas que dans notre Région et notre territoire mais au plan national. L'État dans ce contrat si important pour les années à venir qui est un moment de transition fondamental, n'investit pas, loin de là, à la hauteur des enjeux, cela fait des années que l'on maltraite l'université, que ce soit sa recherche, sa formation, et l'état de délabrement de l'université française de manière générale dans les classements internationaux, démontre ce que je dis.

Concernant notre région, notre territoire aussi, notre Région « Sud », je préfère PACA, mais je dis « Sud » pour faire plaisir à M. Muselier, est notre territoire en particulier, notre Métropole, perd des étudiants, perd beaucoup d'étudiants par rapport à ce que nous pourrions avoir potentiellement. Cela ne vient pas d'une mauvaise qualité ou d'une qualité moyenne de notre attractivité universitaire en termes de formation et de recherche. Nous avons une grande université qui est Aix-Marseille, nous avons de bonnes écoles, de grands organismes de recherche qui sont très implantés sur notre territoire, donc le problème est ailleurs. Le problème c'est le coût de la vie de manière générale, le logement étudiant insuffisant, qui est une compétence de l'Etat bien sûr d'abord, mais qui se fait aussi en relation avec les collectivités territoriales. S'il n'y a pas un énorme effort dans ce domaine, nous allons continuer à perdre des étudiants et si nous continuons à perdre des étudiants, c'est notre développement économique dans certains domaines, qui demain, sera en jeu. Ce n'est pas qu'une attractivité pour les universitaires, je voulais le dire.

C'est un point extrêmement important.

Je termine, certains ont parlé longtemps, et pendant ce temps, vous dormiez, donc quand même...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pena, n'abusez pas ? S'il vous plaît ! Vous parlez de choses qui n'ont rien à avoir avec la Métropole. Ce n'est pas une tribune.

Monsieur Marc PENA.- Je termine. Ce qui concerne notre Métropole, en revanche, ce sont les transports, on en a souvent parlé.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va en parler juste après.

Monsieur Marc PENA.- Pour Marseille Nord, car du côté de Luminy il y a eu heureusement le plan campus, et puis ce Bus à Haut niveau de Service mais pour le nord de notre territoire, c'est un enjeu colossal.

Je termine sur un point : je voudrais attirer l'attention de tout le monde sur le fait que nous manquons d'écoles d'ingénieurs et nous n'attirons pas assez d'ingénieurs. Pour le développement économique, c'est très important.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Charafe, si vous voulez bien répondre de manière concise à M. Pena et à M. Mounien.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Merci. Merci pour ces encouragements.

Pour revenir en fait sur les différentes questions soulevées, comme nous en avons déjà discuté en commission, je dis à M. Mounien, qu'il s'agissait là du contrat d'avenir ou contrat de plan Etat-Région et il ne gère absolument pas le personnel universitaire qui est du ressort de l'université. C'est tout à fait une autre question et je pense que ce n'est absolument pas le lieu d'en discourir.

Concernant les investissements, et le manque d'étudiants : je suis complètement d'accord avec vous, on est en dessous de ce qu'on pourrait faire et du niveau des autres grandes Métropoles, mais on ne perd pas d'étudiants. On a plus de 100 000 étudiants. On en a gagné 5 % récemment et on continue à progresser. C'est probablement du fait de l'attractivité quand même et des investissements qui sont mis.

Je suis d'accord avec vous au niveau des investissements immobiliers qui sont demandés, qui sont colossaux et qui sont tout à fait justifiés puisque notre université est très grandement délabrée, c'est la dévolution d'un patrimoine qui était mal entretenu, qui fait que les demandes sont très supérieures à ce que l'on peut rénover, mais on a quand même investi énormément dans ce domaine. L'Etat et la Région y consacrent 96 M€, donc ce n'est pas négligeable non plus. Je pense que c'est une réflexion qu'il faudra avoir de façon globale pour savoir comment on peut améliorer ce patrimoine, mais en tout cas on a fait le maximum en lien direct avec nos filières d'excellence et aussi avec les priorités du territoire parce que cela a été très bien dit par M. Gazay. En fait, une Métropole attractive, c'est aussi une Métropole qui attire des étudiants, qui attire des chercheurs de grand renom, qui attire des médecins de grand renom. Je regrette un peu car on en est au rapport 57 et il est quasiment 17 heures, qu'on ne discute un peu plus avant de ce point et notamment de la ventilation qui a été la nôtre car vous avez été en fait relativement consultés, et mis au courant à chaque fois que c'était le cas et que c'était possible, on aurait pu en rediscuter aujourd'hui, c'était l'objet de ce rapport, discuter de la ventilation de ce qui a été fait ; cette ventilation est en accord avec les priorités du territoire et l'agenda du développement économique.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Charafe, nous allons passer au vote sur ce rapport 57.

57. IVIS-002-30/06/2022-CM - Engagement de la Métropole Aix-Marseille- Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027

Le rapport est adopté.

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (17h17)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapports 58 à 83, Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Madame la Présidente, mes chers collègues, merci beaucoup. M'étant rapproché de mon excellent confrère, Monsieur Chauvin, le Président de la Commission Transport, celui-ci m'a affirmé qu'elle avait été d'un calme olympien, je ne doute pas que notre débat sera d'un calme olympien aujourd'hui. Aucune observation sur aucun des rapports. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai des demandes d'intervention :

M. Jouve sur le rapport 59, Mme Pila sur le rapport 64, Mme Meilhac sur le rapport 72, Mme Linton sur le rapport 81, M. Signes sur le rapport 82.

D'autres interventions ?

M. Tabbagh sur le rapport 84 et sur le rapport 63 aussi.

Monsieur Cédric Jouve sur le 59.

Monsieur Cédric JOUVE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, l'exécutif métropolitain nous propose de valider le nouveau contrat de concession pour l'aménagement et la gestion d'abris voyageurs sur plusieurs communes de la Métropole, dont la ville de Marseille.

L'entreprise sélectionnée est JC Decaux, elle devra reverser à la Métropole une redevance d'environ 2,5 M€ par an selon les estimations. Cette redevance est anormalement faible quand on sait qu'à Paris, celle-ci est de 8,3 M€ par an, plus une part variable pour un nombre d'abris voyageurs équivalent.

Oui, l'impact de la publicité à Paris n'est pas le même qu'à Pertuis, au Rove ou à Septèmes, mais tout de même, 5 M€ de différence par an et au minimum, c'est difficilement compréhensible.

À l'heure actuelle, les abris voyageurs qui équipent les réseaux de transport de Marseille et du territoire de Marseille Provence, hors Saint-Victoret, Marignane et Gignac, de Martigues et de Pertuis, font l'objet de 4 marchés distincts.

Nous souhaiterions donc savoir quel est le niveau de la redevance pour chaque contrat actuel et le poids de ces petites villes dans la redevance qui sera payée par JC Decaux. Nous pourrions ainsi comparer la redevance qui sera payée pour les abris voyageurs de la ville de Marseille et celle de Paris.

Par ailleurs, les conditions imposées à JC Decaux pour limiter l'impact de la publicité sur l'environnement et nos modes de vie, sont trop vagues ou trop peu nombreuses. Par exemple, il est prévu dans le contrat l'implantation d'environ 80 mobiliers numériques, probablement concentrés dans les zones à forte densité de population. Nous souhaiterions connaître les emplacements.

Il faut bien veiller aussi au respect du RLPi qui a été voté, il y a peu, au sein de cette assemblée et introduit un apaisement de notre champ visuel, un répit de consommation.

Les publicités numériques, pour y revenir, sont une source de pollution lumineuse qui dénature la ville. De plus, ces écrans consomment énormément d'énergie, de l'ordre de 7 000 KWh pour un panneau numérique de 2 m², soit 7 fois plus qu'un panneau d'affichage classique rétro-éclairé. Ces écrans publicitaires sont donc une catastrophe écologique quand on sait à quel point notre territoire est touché par le dérèglement climatique.

80 mobiliers numériques, cela peut sembler peu en termes d'impact énergétique et pourtant, chaque impact compte. Comme vous le disiez, Madame la Présidente, lors de la restitution des commissions « Ambition » et « Finance » il y a peu, le scénario de transition est celui qui a été privilégié par la majorité des participants pour notre Métropole de projets.

Je peux d'ailleurs constater aujourd'hui, que le mot transition a été prononcé de nombreuses fois, et c'est très bien, cela doit devenir un peu le gimmick de la Métropole, maintenant.

Ce scénario de transition doit être l'axe de nos actions, avec une transition à tous les étages. Maintenant, et à l'avenir, gardons en tête que chaque goutte d'eau compte, chaque électron aussi.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- M. Montecot, qui a eu le grand privilège de travailler sur cette Délégation de Service Public va vous répondre.

En revanche, juste un petit mot, Monsieur Jouve, beaucoup de questions ont été posées, on aurait pu vous donner des réponses en commission. C'est peut-être plus simple pour alléger les débats en séance.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Il y a un peu d'incompréhension et de mélange puisque pour moi et pour la commission que je préside, c'est un très beau contrat, et je voudrais sincèrement remercier les services d'Henri Pons, le service transport et le service de la commande publique car il y a eu une négociation très forte avec ce partenaire et la somme que vous devez donner, ce sont 47 M€ qui seront versés à la Métropole. C'est une somme très importante et je crois qu'il y a aussi une négociation pour qu'il n'y ait pas démontage de tous les abris voyageurs, que l'on puisse les réhabiliter et à la fin de ce contrat, la Métropole restera propriétaire de ces abris voyageurs.

Un gros travail a été fait, on a mis du temps à finaliser ce contrat et on a vraiment des services qui ont été à la hauteur. Je voudrais sincèrement les remercier aujourd'hui.

Monsieur Henri PONS.- Je suis complètement d'accord avec les propos de Pascal Montecot sur ce sujet, sur le travail qui a été fait en interne qui a été plutôt remarquable, exactement. JC Decaux doit nous verser entre 2,5 M€ et 3 M€ par an, pendant 16 ans, le temps de la concession. Il faut quand même savoir que l'entreprise qui a été choisie en charges d'entretien de tout le mobilier et après cette manne financière est directement versée sur le budget annexe des transports. Je pense qu'on n'a pas tellement le choix. Maintenant, quant à comparer la recette sur notre Métropole et la recette sur Paris, je vais juste vous donner à titre indicatif quelque chose d'important : sur Marseille les lignes de métro que nous avons c'est 4,5 millions et demi de voyageurs par an et sur Paris ce sont 4,5 millions de voyageurs par jour. Je vous laisse compter, on dépasse le milliard de voyageurs. Je pense s'agissant des recettes, qu'il faut quand même comparer ce qui se compare, il faut toujours savoir raison garder sur ces sujets.

Quant aux problématiques de la pollution, les transports en commun représentent en France 5 % de la pollution complète, donc de la pollution totale de notre pays. Je ne suis pas convaincu, même si je pense que la transition énergétique est un bon sujet, que mettre quelques écrans sur une commune comme Marseille, soit vraiment ce qui pollue le plus, surtout que si on ne les mettait pas, je ne pense pas que Decaux viendrait nous verser 2,5 M€ par an.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente.

Permettez-moi aujourd'hui de souhaiter un bel anniversaire au tramway marseillais. Il est en fonction depuis 15 ans, aujourd'hui.

Il a accueilli ses premiers voyageurs le 30 juin 2007. Pourtant, il est toujours aussi jeune, toujours aussi design, rapide, performant et moderne. Il remporte un franc succès, c'est le mode préféré de nos usagers. Le tramway marseillais, ce sont 150 000 voyages par jour, 40 millions de voyages par an, 1,6 million de kilomètres parcourus tous les ans, 3 lignes et 34 stations.

Il est 100 % accessible au PMR et UFR. Il est 100 % décarboné, c'est important de le souligner, donc 100 % décarboné, et il est l'emblème même du renouveau de la ville.

C'est un jour de fête aujourd'hui, nous en fêtons d'autres.

Madame la Présidente, votre pugnacité et votre politique volontariste en matière de transport a permis le soutien de l'État, qui s'est engagé à hauteur d'1 Md€. Vous avez fait de la mobilité métropolitaine une de vos priorités, sinon *votre* priorité. Ce milliard d'euros permettra de financer de grands projets structurants, Néoma, le Val'Tram, Chronobus, Zénibus, les pôles d'échanges multimodaux et bien évidemment l'extension du tramway.

Hormis les Caillols, le tramway aujourd'hui est essentiellement basé en centre-ville. C'est un fait, l'extension permettra la desserte de nouveaux quartiers, Gèze, La Gaye, la Castellane, la Rouvière. Il permettra aussi à la Belle de Mai et au 4 septembre, de faire reculer sensiblement l'usage de la voiture et il contribuera ainsi à répondre aux exigences écologiques.

Madame la Présidente, merci pour votre engagement en faveur des mobilités, bon anniversaire et longue vie au tramway marseillais.

Mme Camard parlait, il y a quelques instants, d'un budget sous perfusion : Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser un double merci, merci aussi pour votre orientation de 6,3 M€ qui ont permis une offre estivale inédite sur notre littoral marseillais, de l'Estaque jusqu'aux Goudes, les efforts consentis par AMP sont énormes ; je ne m'étendrai pas là-dessus je vous donne juste un exemple : sur la ligne 19, nous avons injecté des bus articulés, c'est plus 100 % de départs du lundi au samedi, plus 120 % de départs le dimanche. A titre comparatif, ce sont 180 départs l'hiver et 380 l'été.

Une fréquence de 4 minutes, donc je pense que les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Merci, Madame la Présidente, je pourrais m'étendre sur la restructuration du réseau bus, sur ce que nous avons fait de façon conjointe RTM et Métropole sur le guidage pour les personnes non voyantes ou malvoyantes, sur le réseau Métro, mais je préfère ne pas m'étendre.

Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci, Madame Pila.

D'autres interventions ?

Sur le rapport 72, Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues, je vais m'exprimer sur les rapports 72 à 76 et je vais commencer par le dernier, pour dire un grand merci. Merci Madame la Présidente d'avoir entendu notre demande de prolongement d'un certain nombre de DSP dans l'attente des transferts de compétences que le maire de Marseille a explicitement demandés sur un certain nombre de compétences de proximité et notamment les parcs de stationnement.

C'est une grande satisfaction de se dire que pour les DSP qui arrivent à échéance bientôt, en 2021, vous avez entendu ce besoin de temporiser et de reporter à 2023, voire 2024 le renouvellement des DSP.

Un deuxième grand merci, très sincèrement, pour les évolutions engagées sur un certain nombre d'autres rapports. Marseille a demandé un accès facilité au parking souterrain marseillais pour les riverains, pour libérer de l'espace de voirie en surface et rendre cet espace aux piétons, aux vélos, aux bus.

Notre demande portait sur l'évolution des quotas résidents parce qu'il y avait un certain nombre de parkings qui n'en donnaient aucun et puis aussi sur l'amélioration des horaires de l'abonnement le moins cher, le plus social, l'abonnement nuit et week-ends.

Ces améliorations arrivent progressivement et nous le saluons. Des quotas résidents sont créés dans les rapports qui sont proposés au Conseil aujourd'hui dans 4 parkings qui n'en offraient jusqu'à présent aucun. Désormais, 20 des 28 parkings publics à Marseille offriront des abonnements résidents. 8 restent à ouvrir. Nous sommes encore en cours dans ce travail.

Les horaires de l'abonnement à 30 € nuit et week-ends, Mme Pila l'avait annoncé la dernière fois, seront améliorés et ce, tout de suite, dans un certain nombre de parkings seront accessibles dès 18 heures 30 au lieu de 20 heures et cela aussi c'est un très grand progrès pour les Marseillaises et les Marseillais.

Puis de nouvelles améliorations nous ont été annoncées en commission et nous les saluons aussi.

L'accès au parking relais s'améliore. Il sera ouvert à de nouveaux usages avec des forfaits « journée à 5 € » qui inclut un aller-retour en transport en commun, et puis également des accès facilités la nuit pour les résidents. Tout cela est excessivement positif. On évolue dans le bon sens.

Mais, puisqu'il y a toujours un « mais », deux points d'attention et nous sommes convaincus que dans la préparation des transferts de compétences qui se préparent, vous saurez entendre ces points pour créer un Comité de pilotage et de travail de ces évolutions qui sont un peu au milieu du gué.

En moyenne aujourd'hui, à peine 20 % de chaque parking est disponible pour les résidents. Cela veut dire que la nuit, 4 places sur 5 restent soit vides, soit occupées de façon un peu aléatoire et nous aimerions, pour arrêter de ramener ce point à chaque Conseil, avoir les informations que nous avons demandées de façon répétée, sur les taux d'occupation des

parkings la nuit, sachant que nous avons eu la surprise en fouillant dans les données, de découvrir que les taux d'occupation des places résidents, eux, étaient à 100 %, voire 120 %, 150 ou 170 %.

Ce qui veut dire que les délégataires ont entendu la demande pressante des Marseillaises et des Marseillais, de donner davantage de places. Pourtant, cela ne suffit pas aujourd'hui, il y a de très grands parkings qui ont plus de 500 ou 600 places et qui n'offrent que 30 places aux résidents, ou que 50 places aux résidents. Cela doit pouvoir évoluer dans une logique de responsabilité économique.

C'est mon dernier point, du coup : combien cette politique coûte-t-elle au contribuable ? Sachez Mesdames et Messieurs les Conseillers, que sur 3 parkings sur lesquels nous allons voter, 3 parkings sur 28, nous engageons 4 M€ de dédommagement, que la collectivité, nos impôts à tous, vont verser au délégataire. Peut-être est-ce le juste coût ? Peut-être pas, mais les délégataires marseillais sont ceux qui payent le moins de redevance de toute la France et ce, depuis des décennies. Nous ne savons pas si cela va continuer puisque nous n'avons pas toutes les informations. Nous voulons travailler en toute transparence, nous poser et étudier ensemble les équilibres économiques. Cette transparence et ce travail en commun n'est pas vraiment là pour l'instant. Nous avons dû relancer beaucoup pour obtenir des réponses partielles. Or, le maire de Marseille l'a dit et répété, il doit pouvoir gérer la ville selon les orientations selon les orientations politiques de proximité fixées par les Marseillaises et les Marseillais en 2020. Cette exigence de proximité, Madame Vassal, il nous appartient ensemble d'y répondre. Marseille a demandé l'intégralité des compétences qui peuvent revenir à la ville dans le cadre fixé par la loi 3 DS et le CGCT, les parcs de stationnement en font partie. Donc dans l'attente de ce transfert, et nous travaillerons en pleine coopération avec notre EPCI pour un aboutissement rapide des travaux préparatoires au transfert, nous avons besoin de visibilité, nous sollicitons donc un comité de pilotage maintenant, pas en 2023, sur les DSP des parkings marseillais, ce qui nous permettra à l'échéance d'être efficace et d'être pleinement responsable mais ensemble.

Je vous remercie et nous votons favorablement.

Madame Solange BIAGGI.- Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole sur ces 5 ou 6 rapports sur les parkings.

Je suis ravie du travail et que Madame Meilhac soit contente et satisfaite du travail fait depuis 2 ans sur le Conseil de Territoire et sur la voirie et sur la mobilité. C'est vrai, Madame la Présidente, que je voudrais d'abord vous remercier, vous, car depuis que vous avez pris la présidence de la Métropole, votre combat a été d'améliorer le parking résidents et surtout d'harmoniser tous les prix des parkings. On a travaillé d'arrache-pied sur cette harmonisation, donc vous savez que les places « résidents » 24/24 ont diminué presque de moitié, même un peu plus puisque c'est 700 € par an, donc 58 € par mois. On a travaillé à la demande de la ville de Marseille, de Mme Meilhac et de M. Lemery qui sont très assidus aux commissions. J'étais étonnée de ne pas vous voir au CT1, mais je vois que vous êtes là en Métropole et tous ces rapports ont été favorables et votés à l'unanimité.

On a aussi travaillé sur l'augmentation des parkings résidents et surtout de la nuit. C'est vrai que 20 heures à 8 heures du matin, c'était un peu compliqué pour les personnes qui travaillaient, donc on l'a diminué à 18 heures 30 et c'est pour cela que vous avez cette compensation d'1,2 M€ sur le parking Castellane Préfecture et d'1,6 M€ sur Jean Jaurès – De Gaulle. Sur Jean Jaurès, qui est un parking vraiment important pour l'hyper centre-ville, nous passons à 350 places de résidents. C'est donc une amélioration très importante que vous faites remarquer. Merci de voter favorablement. Nous continuons dans cette optique.

Je voudrais également remercier les services qui ont travaillé d'arrache-pied pour que cela ne nous coûte pas plus d'argent et que cela nous permette d'en gagner et c'est ce qui se passe, mais la différence entre 18 heures 30 et 20 heures va être payée pendant simplement 6 ans, c'est 1,6 M€ et 1,3 M€ et après, ce sera à la charge du délégataire, donc

là aussi cela ne coûtera plus à la collectivité qui, pour le moment, gagne de l'argent. Avant il y avait des compensations, maintenant il n'y en a plus. Surtout, il y a des parkings vélos aussi, motos, vélos, dans chaque parking. En plus, sur 2 parkings importants, sur les parkings du centre-ville, ils vont pouvoir aussi, puisqu'on leur augmente les DSP, payer 60 000 € de plus par an et surtout mettre des bornes électriques pour les voitures.

Ce sont des avancées énormes, c'est plus de 3 000 places de résidents, c'est un travail colossal et je vous remercie encore, Madame la Présidente, d'avoir pu permettre à la ville de Marseille et à la Métropole d'avoir cette politique sur les parkings qui est très importante pour nos concitoyens. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Biaggi. Madame Slissa, vous avez demandé la parole, sur quel rapport ?

Madame Monique SLISSA.- Sur les rapports 64, 65 et 70.

Je voulais vous faire part de la grande satisfaction de l'avancée importante de ces dossiers, bien sûr de la part des élus des Pennes-Mirabeau, mais aussi des citoyens qui ont très largement sur chacun des sujets, participé à la concertation et on a compris qu'ils attendaient cela. Ce sont des BHNS qui vont en fait irriguer les Pennes- Mirabeau sur Plan-de-Campagne, et sur Marignane et qui vont bien améliorer la situation de ces personnes-là.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Slissa. Madame Linton sur le rapport 81.

Madame Jessie LINTON.- Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'un rapport sur la mise en place de la ZFE, donc la Zone à Faible Émission dans le centre-ville de Marseille qui prend effet au 1^{er} septembre 2022.

On voulait vous dire que la Zone à Faible Émission est évidemment devenue indispensable dans une ville sans cesse plus polluée. L'amélioration de la qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique, à l'heure où plus de 400 000 Marseillaises et Marseillais sont exposés à des taux de particules fines particulièrement dramatiques.

Il est donc plus que temps d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants dans le centre-ville de Marseille. Cependant, si nous saluons la création de cette ZFE, nous ne pouvons que déplorer ses modalités d'application. Nous avons espéré que les avis émis par la ville de Marseille dans le cadre de la concertation publique, seraient pris en compte mais nous ne pouvons que constater à la lecture de ce rapport, que nous n'avons pas été entendus. J'en profite d'ailleurs pour réitérer notre demande de restitution de cette concertation publique qui n'a toujours pas eu lieu et nous sommes très curieux d'en avoir les conclusions.

Toutefois, je ne peux donc que réitérer les avis émis par la ville de Marseille, que je vais tenter de vous synthétiser extrêmement rapidement.

Tout d'abord, le calendrier doit être revu : vous proposez une période d'information à la population d'un mois, du 1^{er} septembre au 30 septembre 2022. Un seul petit mois là où d'autres Métropoles y ont consacré plus d'un an. Il n'y a aujourd'hui que 30 % des véhicules marseillais qui disposent de leur vignette critère qui sera indispensable pour rentrer dans la ZFE. Vous semblez donc supposer qu'un seul tout petit mois serait suffisant pour équiper les 70 % restants, sans parler des autres habitants de la Métropole, qui en auront également besoin pour rentrer dans Marseille. C'est ambitieux.

Ensuite, les mesures d'accompagnement doivent être entièrement repensées, des aides financières pour l'achat de véhicules moins polluants doivent être proposés par notre Métropole. En qualité d'Autorité Organisatrice des Transports, c'est à elle de financer ces aides, sans se contenter de celles proposées par l'État. À l'heure où le pouvoir d'achat des Français est particulièrement mis à mal, ces aides financières sont absolument

indispensables pour permettre la conversion des véhicules les plus polluants, souvent détenus par les personnes les plus précaires.

D'autre part, l'intérêt de la ZFE était aussi de développer l'usage des transports en commun et des mobilités douces. Aussi, nous attendions de la Métropole qu'elle profite de la mise en place de cette ZFE pour, au choix, accélérer le développement du plan vélo, accélérer le déploiement des bornes de recharge électrique, renforcer des dessertes de bus, ou encore proposer des offres tarifaires incitatives pour les transports en commun.

Une fois encore, rien ne semble avoir été prévu pour accompagner la nécessaire transition des mobilités dans notre ville.

Enfin, la mise en place de la ZFE ne peut pas être appliquée sans discernement, notamment au regard des infrastructures de transport disponibles et de la réalité de la situation des habitants.

Dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille, où je suis élue, un des plus pauvres de France, vous le savez, ce sont 5 000 ménages qui vont être impactés par ce projet, ménages qui n'auront pas les moyens de changer de véhicule et qui n'ont pas la chance d'avoir accès à des transports en commun dignes de ce nom, en tout cas pour l'instant.

Dans cet arrondissement, la ZFE...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous avons compris, Madame, nous connaissons votre argumentaire.

Madame Jessie LINTON.- ... telle qu'elle vous est proposée aujourd'hui, ne ferait que renforcer les inégalités et dégrader les conditions de vie de ses habitants.

Nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir reporter l'application de de cette mesure sur ce secteur.

Je termine pour vous dire que l'on va voter favorablement sur ce rapport et que l'on espère vraiment que vous saurez faire les ajustements nécessaires pour que cette ZFE soit une réussite.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Les bras m'en tombent.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Moi aussi.

Madame Amapola VENTRON.- Je crois que nous ne pouvons pas, Madame, faire en sorte que la communication passe mieux dans vos groupes car vous êtes une constellation politique, je ne sais pas faire. J'ai travaillé avec les services de la Métropole et avec l'Adjointe, Madame Audrey Gatian. Sur ce dossier, tout était clair, tout était calé, nous avons fait cela vraiment dans une grande concertation, nous avons adopté ce que nous a proposé la Ville de Marseille, nous avons présenté cela grâce à un PowerPoint que l'on pourra vous envoyer, Madame, si vous ne l'avez pas. Cela a été fait de service à service, en juin et là vous venez me dire qu'il faut reporter ? J'hallucine. Vous savez que la Métropole est en train de mettre 2,5 M€ pour mettre des panneaux pendant tout l'été. Là vous me dites que l'on n'est pas clairs, on n'a rien compris et on va reporter ? Alors qu'on est en train de produire de la pollution et que tout le monde est d'accord si vous avez bien lu la consultation pour appliquer cette ZFE ? Vous me sortez des arguments qu'on a déjà évoqués et auxquels on a déjà répondu avec Mme Audrey Gatian ? Je ne comprends pas. Si à Marseille, il y a plusieurs groupes et plusieurs opinions, dites-moi les bonnes personnes, car là je ne reprends pas mon bâton de pèlerin. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron.

Madame Linton, si vous aviez fait la concertation lorsque vous pouviez le faire, dans la ville de Marseille, c'était très bien. Il a fallu que la loi nous donne cette concertation pour qu'on la commence l'année dernière. Les leçons, vous pouvez les garder, merci.

Nous continuons sur les rapports.

Monsieur Signes, sur le rapport 82.

Monsieur Jean-Marc SIGNES.- Bonjour, Madame la Présidente, mes chers collègues, le rapport 82 concerne l'approbation des déclarations d'intention de procédure de concertation préalable pour la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille.

Notre groupe se réjouit du passage au vote de ce rapport concrétisant le projet de création de la voie verte, prévue dans le plan vélo.

Nous attendons la création de ce projet depuis très longtemps, notre ville manquant cruellement d'aménagements capables de faire progresser les mobilités douces et donc le cadre de vie des Marseillaises et des Marseillais. C'est d'ailleurs la ville qui a, comme vous le signalez dans le rapport, lancé l'étude de faisabilité d'un cheminement en modes doux. Cette voie, longeant l'Huveaune, mettra en valeur ce fleuve emblématique de notre ville. Le projet prendra en compte les indispensables enjeux GEMAPI et de biodiversité.

L'Huveaune est encore très polluée, et cette pollution détruit la faune et la flore qui en fait un cours d'eau important pour notre territoire. La voie verte ne doit pas être un élément aggravant de la pollution, mais bien un outil au service de la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

Le projet est encore amené à être discuté et concerté. Ces discussions ont d'ailleurs déjà commencé et je souhaiterais remercier les services et mes collègues, Anne Meilhac et Pierre Lemery, pour le travail effectué en commission « transport. » Ces derniers ont suggéré de relier la cité scolaire Daumier à la voie verte par une passerelle. Cette option a été intégrée au dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Nous sommes très heureux de voir que le projet progresse avec les efforts de tous, pour le bénéfice de tous. Espérons que ce qui est propice au travail collectif puisse se perpétuer dans le temps.

La ville de Marseille a encore quelques demandes et souhaiterait qu'elles soient d'ores et déjà prises en compte dans les discussions à venir.

Avant toute chose, nous demandons à la SOLEAM d'éviter les conflits d'usage entre vélos et piétons, en aménageant partout des voies séparées, quitte à écarter ponctuellement la piste du lit du fleuve, là où il n'existerait pas d'autre solution.

Par ailleurs, la ville de Marseille doit être pleinement impliquée aux instances décisionnelles. Sa simple participation au Comité de Pilotage ne peut être suffisant eu égard à l'implication de la ville dans le projet.

De plus, concernant les modalités de concertation envisagées, nous souhaitons associer le plus largement possible la population, les riverains, les usagers, les associations et les mairies de secteur concernées par le projet.

La continuité de l'itinéraire doit être assurée, y compris en première phase où certaines actions non réalisées devront être suppléées par la voirie parallèle.

Les liaisons transversales doivent être valorisées, ainsi que la connexion à l'ensemble du réseau « modes doux. »

À ce titre, nous souhaitons disposer de documents plus précis qui permettraient de visualiser la connectivité entre les pistes cyclables en projet et celles existantes qui n'apparaissent pas sur les cartographies transmises.

Enfin, étant élu des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, je porte une attention toute particulière au quartier Est de la ville. Le calendrier de réalisation est prévu en 2 phases, la première phase 2022-2026, et la deuxième de 2026 à 2030. Je souhaiterais donc que les aménagements prévus dans les quartiers Est, notamment dans le 10^{ème} et le

11^{ème} arrondissements, voient le jour pendant la première phase car les besoins y sont importants.

Aussi, la voie verte passe à proximité de l'usine Seveso d'Arkema, il faudra bien être attentif à ce que la continuité de la piste cyclable soit malgré tout préservée sur ce secteur dans le respect des règles du PPRT.

En conclusion, cette voie verte est une formidable opportunité pour favoriser les mobilités douces, préserver et valoriser la trame verte et bleue que constitue l'Huveaune et créer du lien entre les quartiers.

En ce sens, le projet répond pleinement à notre volonté de développer l'intérêt des voies vertes en phase avec les enjeux traditionnels écologiques.

Nous voterons donc favorablement pour ce rapport.

Madame la PRESIDENTE.- Merci, Monsieur Signes. Nous allons passer au vote des rapports.

- 58. MOB-001-30/06/2022-CM - Actualisation des principes directeurs des règles d'accès et de redevances applicables aux opérateurs des gares routières de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

- 59. MOB-002-30/06/2022-CM - Concession pour la mise à disposition, le nettoyage, la maintenance et l'exploitation publicitaire d'abris-voyageurs sur Marseille, Allauch, Carnoux en Provence, Carry le Rouet, Cassis, La Ciotat, Ceyreste, Châteauneuf les Martigues, Ensues la Redonne, Gémenos, Le Rove, Plan de Cuques, Roquefort La Bédoule, Sausset les Pins, Septèmes les Vallons, Martigues, Port-de-Bouc, Saint Mitre les Remparts, Pertuis et Aubagne et de mobiliers publicitaires sur Marseille**

Le rapport est adopté.

Abstention du Groupe Pour une Métropole du Bien Commun

L. De Cala ne prend pas part au vote

- 60. MOB-003-30/06/2022-CM - Budget Annexe des Transports – Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement 'Expérimentation dans le cadre du projet InDiD'**

Le rapport est adopté.

- 61. MOB-004-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 à la convention du 30 janvier 2003 relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée train + Réseau des Transports de Marseille**

Le rapport est adopté.

- 62. MOB-005-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°5 au Contrat d'Obligation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

Le rapport est adopté.

G. Gazay, A. Rousset, S. Amarantinis ne prennent pas part au vote.

63. **MOB-006-30/06/2022-CM - Extension du réseau de tramway Nord-Sud de Marseille - Deuxième phase - Autorisation de la sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public pour demander la désignation d'un garant.**

Le rapport est adopté.

64. **MOB-007-30/06/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service-ZENIBUS sur les communes de Marignane et des Pennes-Mirabeau**

Le rapport est adopté.

65. **MOB-008-30/06/2022-CM – Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane**

Le rapport est adopté.

66. **MOB-009-30/06/2022-CM - Approbation du tarif de la redevance d'occupation du domaine public pour la vente de produits agricoles sur les pôles d'échanges Multimodaux de la Métropole**

Le rapport est adopté.

67. **MOB-010-30/06/2022-CM - Actualisation des modalités d'occupation et tarifs des pôles d'échanges et parkings relais métropolitains**

Le rapport est adopté.

68. **MOB-011-30/06/2022-CM - Approbation de la création de l'opération et de l'affectation d'une autorisation de programme concernant la réalisation d'un Pôle d'échanges multimodal à Lamanon**

Le rapport est adopté.

69. **MOB-012-30/06/2022-CM – Approbation du programme relatif à l'opération d'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la gare ferroviaire de Lamanon**

Le rapport est adopté.

70. **MOB-013-30/06/2022-CM - Approbation du bilan de la concertation règlementaire relative au projet de Pôle d'Échanges Multimodal de Plan-de-Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau**

Le rapport est adopté.

71. MOB-014-30/06/2022-CM - Actualisation des règlements intérieurs des parkings relais métropolitains

Le rapport est adopté.

72. MOB-015-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de concession relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien des parcs de stationnement Jean Jaurès et Charles de Gaulle à Marseille

Le rapport est adopté.

73. MOB-016-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de concession relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien des parcs de stationnement Préfecture et Castellane à Marseille

Le rapport est adopté.

74. MOB-017-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°7 au contrat de concession relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Vieux-Port Mucem à Marseille

Le rapport est adopté.

75. MOB-018-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession pour l'exploitation des parcs en enclos de Marseille

Le rapport est adopté.

76. MOB-019-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de concession pour l'entretien et l'exploitation des parcs Baret, Monthyon, Cours Julien, Timone, Gambetta, Phocéens et Corderie à Marseille

Le rapport est adopté.

77. MOB-020-30/06/2022-CM - Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2022-2023

Le rapport est adopté.

78. MOB-021-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant 4 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Terre de Provence pour les services exploités par la RDT

Le rapport est adopté.

79. **MOB-022-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n° 10 relatif au contrat d'exploitation du service de la Régie Des Transports (RDT) avec la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

80. **MOB-023-30/06/2022-CM - Approbation d'une convention avec la Fédération nationale de la Mutualité Française visant à créer des produits tarifaires spécifiques pour les participants au Congrès de la Mutualité Française en contrepartie d'actions de promotion du territoire métropolitain**

Le rapport est adopté.

81. **MOB-024-30/06/2022-CM - Information sur l'instauration de la Zone à Faibles Emissions mobilité de Marseille et sur la publication de la 'Synthèse des avis et contributions de la consultation du public et des parties prenantes' et du 'Motif de décision'**

Le rapport est adopté.

82. **MOB-025-30/06/2022-CM - Approbation de la déclaration d'intention et de la procédure de concertation préalable - Projet de création de la voie verte de l'Huveaune sur la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

83. **MOB-026-30/06/2022-CM - Budget Principal - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement 'Participation financière aux études d'avant-projet de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur'**

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ginoux, je suppose qu'il y a un avis favorable sur le rapport 84 ? Comme M. Tabbagh a demandé la parole, on va lui passer tout de suite, comme cela s'il y a des éléments à donner, vous pourrez répondre après par la suite. Monsieur Tabbagh.

Monsieur Étienne TABBAGH.- Madame la Présidente, chers collègues, je rejoins un peu les interventions de mes prédécesseurs, Mme Meilhac et M. Signes.

On se réjouit, évidemment, de ces rapports qui vont dans le bon sens. On a beaucoup de retard, malheureusement, en termes d'aménagement cyclable à Marseille qui a encore été positionnée dernière du baromètre des pistes cyclables en 2021. On rattrape le retard et on se réjouit de ces rapports.

Comme vous l'avez entendu par M. Signes, par Mme Meilhac, parfois on discute de certains points techniques qui sont importants pour réaliser de bons aménagements cyclables.

Notre question globale est donc la suivante : êtes-vous prête, enfin, à créer un groupe de travail technique pour réfléchir ensemble et co-élaborer les aménagements cyclables sur notre territoire ?

Jusqu'à-là, la méthode est la suivante : vous faites travailler vos ingénieurs qui nous présentent leurs plans...

Madame LA PRÉSIDENTE.- En règle générale, c'est leur métier.

Monsieur Étienne TABBAGH.- ... C'est leur métier et ils ont une expertise que nous ne contestons pas.

Nous avons aussi une forme d'expertise qui est l'expertise de l'utilisateur. Par exemple, je suis venu en vélo ici sur le Boulevard Charles Livon, j'ai croisé certains autres Conseillers métropolitains qui sont venus également en vélo ; Mme Prigent ici et M.-Kornprobst, M. Jouve, etc. nous avons donc cette expertise des usages.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle Madame Meilhac a le poignet qui est empaqueté.

Monsieur Étienne TABBAGH.- Je ne sais pas pour son poignet.

En tout cas, nous connaissons les dangers de cet axe emprunté en vélo. On se réjouit, enfin, qu'une piste cyclable ait été annoncée pour 2023 ; simplement, les plans présentés ne prennent pas en compte tous les dangers que nous, nous connaissons. Par exemple le carrefour avec l'entrée du tunnel du carénage, ou bien encore la largeur de la piste cyclable de 2,50 mètres à certains endroits, *grosso modo* qui vont se croiser, les guidons vont se toucher et c'est évidemment dangereux.

La question est simple : Êtes-vous prête, enfin, à créer ce groupe de travail pour que nous puissions associer l'expertise technique de vos services et l'expertise de nos usages pour utiliser au mieux les fonds et les investissements que nous votons aujourd'hui, par ce rapport ? Merci par avance pour votre réponse.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Tabbagh, effectivement nous avons beaucoup avancé. Je tenais à remercier à la fois Mme Biaggi sur le Territoire et également M. Ginoux sur la totalité de la Métropole qui a développé énormément de pistes cyclables. M. Ohanessian est parti, mais je rajouterais à votre ponctuation, car moi aussi je pratique le vélo, si la police municipale pouvait un peu aussi verbaliser sur les pistes cyclables les stationnements illicites, ce serait aussi bien. On pourrait faire quelque chose en commun. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Sur ce rapport, je pense avoir l'avis favorable de tout le monde ? Je vous en remercie.

84. MOB-027-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Territoire Marseille Provence - Itinéraires cyclables complémentaires au Plan Vélo "

Le rapport est adopté.

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (17h34)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur cette commission, rapports 85 au 128, Monsieur Montecot.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, avis favorable de la commission.

Je voudrais juste revenir sur le rapport 85 qui est une suite logique de la loi 3DS, puisque l'on va simplifier, c'est une délibération cadre, pour le schéma des procédures

d'élaboration de tout ce qui concerne l'urbanisme. C'est dû bien sûr à la disparition des Conseils de Territoire.

Puis, je reviendrai aussi sur la délibération 87, qui est le lancement d'une démarche en vue de l'élaboration du futur PLUi. Là-aussi, sous l'impulsion du Président Isnard, l'ensemble des 17 maires du Pays Salonais a décidé de faire un PLUi, malgré la disparition des Territoires.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Montecot.

Sur les rapports 85 et 86, j'ai l'intervention de Mme Chaboche, puis M. Pellicani, sur le rapport 134.

Nous allons avancer sur les votes.

Madame Chaboche, vous avez la parole sur le rapport 85 et sur le rapport 86.

Madame Mathilde CHABOCHE.- Bonjour Madame la Présidente, bonjour à tous, un petit mot rapide sur les rapports 85 et 86, je vais grouper : pour dire que sur le 86, l'adoption de la modification n° 2 du PLUi, évidemment, nous allons voter favorablement. Je tiens à saluer le travail que nous avons mené avec Mme Caradec et les équipes techniques de la Métropole sur ce sujet. Si elles ne nous donnent pas totalement satisfaction, notamment sur la question du logement social, néanmoins, nous avons su mener un travail constructif au service du Territoire.

Nous travaillons d'ores et déjà sur la modification n° 3 et il faut aussi s'occuper de ce qu'il y a après.

S'agissant ensuite de l'enjeu suivant : « Quel futur PLUi pour ce territoire ? » Il fait déjà 40 degrés au mois de juin, alors qu'il y a des pluies torrentielles qui ravagent notre ville.

On manque d'espaces verts, avec 4,6 m² d'espaces verts par habitant là où l'organisation régionale de la santé en préconise 12.

L'enjeu est de travailler un vrai PLUi bioclimatique pour la suite. Nous sommes disposés pour y travailler dès à présent avec l'ensemble des parties prenantes. Cela impose sans doute de réfléchir à la question de la production de logements mais pas seulement, des équipements, des espaces verts en accompagnement et probablement de réarticuler notre destin commun métropolitain, en réfléchissant à la meilleure répartition des logements, des bureaux, des activités, non pas uniquement à l'échelle stricte des communes, mais vraiment à l'échelle de la Métropole, ce qui impose une mise en cohérence avec les autres grands documents de planification sur lesquels on travaille notamment avec M. Montecot, le SCoT et puis également avec M. Ytier sur le PLH. Il y a une mise en musique des documents qu'il nous faut faire en étant courageux et en tenant compte de la réalité de nos territoires et des enjeux environnementaux et de l'acceptabilité sociale de la construction et du développement des villes.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci, Madame Chaboche, on va continuer à travailler dans ce sens, bien entendu sur le PLUi, notamment du Territoire Marseille Provence comme sur les autres PLUi d'ailleurs pour chacun des Territoires.

Nous allons passer au vote.

85. URBA-001-30/06/2022-CM – Délibération cadre – Schémas des procédures d'élaboration et d'évolutions des documents d'urbanisme applicables sur la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

86. URBA-002-30/06/2022-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Territoire Marseille Provence - Approbation de la modification n°2

Le rapport est adopté.

87. URBA-003-30/06/2022-CM - Lancement d'une démarche en vue de l'élaboration d'un futur PLUi incluant les communes membres du Pays Salonais (Alleins, Aurons, Berre-L'étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues, Rognac, Pelissanne)

Le rapport est adopté.

88. URBA-004-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cannat - Elaboration - Arrêt du projet

Le rapport est adopté.

89. URBA-005-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Peyrolles-en-Provence - Approbation de la modification simplifiée n°1

Le rapport est adopté.

90. URBA-006-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers- Approbation de la modification n°9

Le rapport est adopté.

91. URBA-007-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence - Engagement de la procédure de modification n°8

Le rapport est adopté.

92. URBA-008-30/06/2022-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Engagement de la procédure de modification n° 4

Le rapport est adopté.

93. URBA-009-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Abrogation de la procédure de révision allégée n°2

Le rapport est adopté.

94. URBA-010-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Velaux - Révision allégée n°1 - Bilan de la concertation et arrêt du projet

Le rapport est adopté.

95. URBA-011-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Abrogation de la procédure de modification n° 4

Le rapport est adopté.

96. URBA-012-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sénas - Engagement de la procédure de modification n° 5

Le rapport est adopté.

97. URBA-013-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubagne - Engagement de la modification simplifiée n°1

Le rapport est adopté.

S. Perottino ne prend pas part au vote.

98. URBA-014-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cadolive - Régularisation de la délibération URBA 014-3666/18/CM du 22 mars 2018 du Conseil de Métropole approuvant la révision générale du POS de la commune de Cadolive, valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le rapport est adopté.

S. Perottino ne prend pas part au vote.

99. URBA-015-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n° 1 - Abrogation de la délibération n° URBA 008-10525/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021

Le rapport est adopté.

100. URBA-016-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n°2

Le rapport est adopté.

101. URBA-017-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n° 3

Le rapport est adopté.

102. URBA-018-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n° 4

Le rapport est adopté.

103. URBA-019-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Engagement de la procédure de modification n°5

Le rapport est adopté.

104. URBA-020-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Berre-l'Etang - Approbation de la modification n° 2

Le rapport est adopté.

105. URBA-021-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grans - Engagement de la procédure de modification simplifiée n° 2

Le rapport est adopté.

106. URBA-022-30/06/2022-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fos-sur-Mer - Engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Extension de la Maison d'Accueil Spécialisé l'Espelidou

Le rapport est adopté.

107. URBA-023-30/06/2022-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la procédure de modification simplifiée n° 5

Le rapport est adopté.

108. URBA-024-30/06/2022-CM - Approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté de la Diligence à Saint-Cannat

Le rapport est adopté.

109. URBA-025-30/06/2022-CM - Avis sur le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Eglise Saint- Amand" situé sur la commune de Sénas et de la mise à enquête publique unique

Le rapport est adopté.

110. URBA-026-30/06/2022-CM – Lancement du dispositif partenarial ' Envie de Ville ' pour réinvestir les centres urbains de la Métropole Aix-Marseille- Provence

Le rapport est adopté.

111. URBA-027-30/06/2022-CM - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Grande Campagne à Cabriès

Le rapport est adopté.

112. URBA-028-30/06/2022-CM - Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté de Grand Bayanne sur la commune d'Istres

Le rapport est adopté.

113. URBA-029-30/06/2022-CM - Lancement de la procédure de consultation d'aménageurs dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur du 'Grand Bayanne' à Istres

Le rapport est adopté.

114. URBA-030-30/06/2022-CM - Projet Urbain Partenarial Gaston Berger à Marseille 10ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec la SCCV Marseille Gaston Berger

Le rapport est adopté.

115. URBA-031-30/06/2022-CM - Approbation de la convention de Projet urbain Partenarial de la Pounche à Allauch avec Eiffage Immobilier

Le rapport est adopté.

116. URBA-032-30/06/2022-CM - Zone d'Aménagement Concerté de Saint- Just à Marseille 13ème et 14ème arrondissement - Approbation de l'avenant n° 27 à la convention de concession Soleam - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan

Le rapport est adopté.

117. URBA-033-30/06/2022-CM - Zone d'Aménagement des Hauts de Sainte Marthe à Marseille 13ème et 14ème arrondissements - Approbation de l'avenant n° 16 relatif à la prolongation de la durée de la concession avec la Soleam

Le rapport est adopté.

118. URBA-034-30/06/2022-CM - Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis à Marseille 15ème arrondissement - Approbation de l'avenant n°25 - Augmentation de la rémunération de gestion de la Soleam

Le rapport est adopté.

119. URBA-035-30/06/2022-CM - Zone d'Aménagement Concerté Pallières 2 aux Pennes Mirabeau - Modification du cahier des charges de cession de terrain pour les lots individuels

Le rapport est adopté.

120. URBA-036-30/06/2022-CM – Approbation de l'avenant n°4 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis

Le rapport est adopté.

121. URBA-037-30/06/2022-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'opération de rénovation urbaine d'Encagnane à Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

122. URBA-038-30/06/2022-CM – Approbation de l'avenant n°2 à la concession d'aménagement Interface Vallée de l'Huveaune / Ilot Bras d'Or à Aubagne

Le rapport est adopté.

123. URBA-039-30/06/2022-CM - Opération d'aménagement Parc d'activités des Molières Nord à Miramas - Approbation du traité de concession d'aménagement - SPL Sens Urbain

Le rapport est adopté.

124. URBA-040-30/06/2022-CM - Territoire Pays de Martigues - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement ' Etudes et aménagement du secteur Campéou- ZAE Caronte - Croix-Sainte à Martigues

Le rapport est adopté.

125. URBA-041-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°7 de la convention publique d'aménagement de la Zone d'Activités Concertées de Lavalduc à Fos-sur-Mer

Le rapport est adopté.

126. URBA-042-30/06/2022-CM - Schéma Régional des Carrières Provence Alpes Côte d'Azur - Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence et consultation des communes

Le rapport est adopté.

127. URBA-043-30/06/2022-CM - SPL Soleam - Approbation de la cession des parts de la Ville de Gémenos à la Ville de Marignane

Le rapport est adopté.

128. URBA-044-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Gémenos - Aménagement de l'entrée de ville (RD396)"

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous en remercie. Nous passons au rapport de M. Amiraty qui a reçu également un avis favorable de la commission.

Du 129 au 138, j'ai la seule intervention de M. Pellicani, sur le rapport 134.

129. URBA-045-30/06/2022-CM - Délégation du droit de préemption urbain et du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole Aix-Marseille- Provence sur le territoire de Marseille Provence - Modification de la délibération URBA 032-8703/20/CM du 15 octobre 2020

Le rapport est adopté.

130. URBA-046-30/06/2022-CM - Actualisation du droit de préemption urbain sur la commune de Venelles

Le rapport est adopté.

131. URBA-047-30/06/2022-CM - Actualisation du droit de préemption urbain sur la commune de Pertuis

Le rapport est adopté.

132. URBA-048-30/06/2022-CM - Actualisation du droit de préemption urbain sur la commune du Puy-Sainte-Réparate

Le rapport est adopté.

133. URBA-049-30/06/2022-CM - Mise en place d'un périmètre de droit de préemption urbain renforcé sur les zones 2AU de Lignane et de la Calade sur la commune d'Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Pellicani, vous avez la parole sur le rapport 134.

Monsieur Christian PELLICANI.- Chers collègues, le rapport 134 propose un abandon de créance au profit de l'entreprise SCOPTI. Cette coopérative est née, je le rappelle, du combat victorieux des salariés de l'ex-Fralib face à la multinationale UNILEVER il y a déjà plus de 10 ans.

Cette lutte exemplaire, responsable, que j'ai avec d'autres soutenue et accompagnée, au nom bien sûr de mes convictions politiques, mais bien sûr aussi par humanité, efficacité économique.

Animé de cette intime certitude, qui poussent certains d'entre nous à penser qu'un salarié n'est pas un simple matricule dans une usine ou le simple rouage d'une chaîne de production, mais un père ou une mère de famille, un fils ou une fille, un ami ou une amie.

SCOPTI nous prouve chaque jour, depuis 2015, que le libéralisme débridé n'est pas le meilleur garant de l'innovation et que bien souvent au contraire, il en est le fossoyeur. En effet, l'activité de l'usine s'est développée et en 5 ans, la production est passée de 10 à 40 tonnes pour la marque propre 13-36 et à 220 tonnes, toutes marques confondues. C'est aussi un élargissement de gammes de 22 à 52 références qui ont été mises en œuvre.

En plus, dans l'éventail de produits « bios », SCOPTI permet aussi la valorisation d'intrants développés à partir de produits naturels issus de notre riche flore régionale. Cela en serait-il ainsi si à l'époque, toutes et tous, salariés de l'usine et citoyens élus, et l'institution nous a vus en céder à la simple logique de la prédation financière. Je rappelle qu'on avait déjà eu dans cette assemblée il y a quelques années, sous la présidence de Monsieur Caselli, un débat qui a débouché sur la prise de position positive.

La réponse est évidemment « non. » En s'inscrivant dans une logique économique où solidarité et efficacité se conjuguent avec emploi innovation, SCOPTI montre une voie qu'il convient d'accompagner.

Au regard des conséquences de la guerre en Ukraine, outre le drame humain, l'impact sur les conséquences sur l'inflation des prix de produits importés, nous mesurons encore plus la justesse de la lutte des salariés qui se sont opposés à la délocalisation d'une production utile, prospère et vertueuse.

Avec l'abandon de créances que vous proposez, que nous proposons, que nous allons voter, ce rapport est une bouffée d'oxygène et donne un élan financier à une coopérative qui fait la fierté de notre Métropole.

En résumé, cette lutte et cette coopérative rappellent que le développement économique est vide de sens quand l'humain n'est plus au centre des enjeux.

Par ce rapport, nous participons à remettre les choses à leur place, je vous remercie de votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pellicani.

134. URBA-050-30/06/2022-CM - Abandon de créances dans le cadre du bail signé avec la Société Coopérative Provençale de Thé et Infusions (SCOPTI) pour le bien situé 500 avenue du Pic de Bertagne, à Gémenos

Le rapport est adopté.

135. URBA-051-30/06/2022-CM - Approbation d'un transfert de propriété à titre gratuit par la Soleam au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de la clôture de la concession d'aménagement "Mourepiane Littoral" à Marseille 16ème arrondissement

Le rapport est adopté.

136. URBA-052-30/06/2022-CM - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement "Schéma directeur immobilier"

Le rapport est adopté.

137. **URBA-053-30/06/2022-CM - Approbation du tarif des loyers du site immobilier d'entreprises "La Ferme de Napollon" sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, dans le cadre de la compétence Développement Economique détenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Le rapport est adopté.

138. **URBA-054-30/06/2022-CM - Approbation des tarifs des loyers des sept sites d'immobilier d'entreprises détenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte les rapports de M. Giberti, du rapport 139 au rapport 143.

Des interventions ? Madame Prigent. Si vous pouvez être très courte, Madame Prigent, c'est bien car cela a été vu en Territoire et malheureusement, peu étaient présents. Allez-y rapidement, s'il vous plaît.

Madame Perrine PRIGENT.- J'interviens rapidement pour vous dire que ce sera un vote favorable et une bonne coordination dans le passage de ces délibérations puisqu'hier nous avons voté en Conseil municipal un rapport qui est lié, dans lequel la ville de Marseille prend la main sur la concertation jusqu'au programme et l'urbanisme transitoire sur cette place. C'est un projet pour lequel la ville a de nombreuses fois plaidé pour l'inscription dans le plan de charge de feu le CT1. Nous constatons avec plaisir que nos demandes répétées ont été entendues aujourd'hui par la Métropole, avec la programmation d'études préalables qui sont nécessaires à l'élaboration d'un projet finalisé et au passage à l'opérationnel.

Cela montre qu'au bout d'un certain temps, ou d'un temps certain, nous avons été entendus, que les Marseillaises et les Marseillais pourront prochainement s'exprimer, participer à ce projet sous l'égide de la ville et nous tenions à souligner la coopération qui va permettre d'avancer plus concrètement, coopération entre Ville de Marseille et Métropole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame. La Ville de Marseille entendue comme toutes les communes, donc je le retiens et ce n'est pas le premier rapport où vous le dites.

139. **URBA-055-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13004 - Aménagement de la place Sébastopol"**

Le rapport est adopté.

140. **URBA-056-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13010 - Aménagement de l'ilot Migranier"**

Le rapport est adopté.

141. **URBA-057-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13013 - Création d'un rond-point chemin de Palama et avenue de Château Gombert"**

Le rapport est adopté.

142. URBA-058-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " Marseille 13011 - Aménagement du boulevard de Saint Marcel"

Le rapport est adopté.

143. URBA-059-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Cassis - Aménagement de l'avenue de Carnoux (RD41E) et du carrefour du Mussuguet"

Le rapport est adopté.

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (17h45)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Alvarez, les rapports ont reçu des avis positifs, du 144 au 153 ?

Monsieur Martial ALVAREZ.- Oui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

144. CHL-001-30/06/2022-CM - Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur Marseille - Approbation d'un avenant fixant les modalités de transfert à la Métropole des participations régionales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de ces programmes - Modification de la délibération CHL 005-9681/21/CM du 18 février 2021

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

145. CHL-002-30/06/2022-CM - Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur Marseille - Approbation d'un avenant à la convention avec le GIP MRU fixant les modalités de gestion et de règlement des participations régionales précédemment octroyées au groupement dans le cadre de ces programmes - Modification de la délibération CHL 002-9881/21/CM du 15 avril 2021

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

146. CHL-003-30/06/2022-CM - Transfert des aides financières dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine engagés sur la ville de Marseille - Approbation du reversement au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, en application des décisions de transfert ANRU, des subventions ANRU afférentes aux dépenses engagées par le groupement avant sa dissolution

Le rapport est adopté.

Abstentions de S. D'Angio et C. Dudieuzère

147. CHL-004-30/06/2022-CM - Approbation des nouveaux tarifs de vente de produits et services du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix

Le rapport est adopté.

148. CHL-005-30/06/2022-CM - Approbation de la carte de formation 2022- 2023 du Centre de Formation d'Apprentis du Pays d'Aix

Le rapport est retiré.

149. CHL-006-30/06/2022-CM – Approbation du Règlement Intérieur métropolitain du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le rapport est retiré.

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Ytier, sur les rapports 150 à 153, avis positif de la Commission.

150. CHL-007-30/06/2022-CM - Institution d'une autorisation préalable au changement d'usage de locaux destinés à l'habitation sur la commune de La Ciotat

Le rapport est adopté.

151. CHL-008-30/06/2022-CM - Approbation de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien d'Aubagne

Le rapport est adopté.

Abstention de J-C. Gruvel

152. CHL-009-30/06/2022-CM - Concession d'aménagement sur le Parc Corot passée avec CDC Habitat Actions Copropriétés à Marseille 13^{ème} arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel des Collectivités au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant 1

Le rapport est adopté.

153. **CHL-010-30/06/2022-CM - Concession d'aménagement opération de restauration immobilière du Centre-Ville de La Ciotat conclue avec la Soleam - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2021 - Approbation de l'avenant 21**

Le rapport est retiré.

**TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL
(17h46)**

154. **Madame LA PRÉSIDENTE.**- Mme Ventron a dû partir, donc je présente le rapport

Ensuite il y aura les rapports de M. Réault.

M. Barles, vous avez une question à poser sur le rapport 154. Si vous pouvez le faire rapidement, merci.

Monsieur Sébastien BARLES.- Juste quelques mots par rapport à l'accompagnement de la Métropole du projet Odysseo. Nous voterons favorablement pour ce rapport.

Odysseo sera un lieu emblématique, un phare de la protection de l'environnement et de la biodiversité au niveau du bassin méditerranéen.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est pour cela que nous le faisons.

Monsieur Sébastien BARLES.- Exactement. Vous savez tous que la Méditerranée est un des espaces les plus menacés au niveau du bouclier climatique avec une hausse des températures de plus de 20 % par rapport au reste du globe.

Odysseo se veut être un outil à la fois pédagogique, ludique, de sensibilisation du grand public, mais c'est également un laboratoire scientifique, un laboratoire pour l'émergence d'entreprises, un laboratoire d'innovation de l'ensemble des acteurs du monde méditerranéen pour sensibiliser ces acteurs à la question du bouleversement climatique, à la raréfaction des ressources, aux épisodes de plus en plus extrêmes qui vont se manifester sur le bassin méditerranéen, mais également à l'extinction de la biodiversité.

Longue vie à NEEDE qui s'inscrit également (on travaille avec eux depuis longtemps au niveau de la ville de Marseille) en liaison avec la cité des transitions qui elle, se veut être le lien de l'ensemble des acteurs de l'ensemble de l'écosystème marseillais, pour faire vivre la transition écologique sur notre territoire.

C'est très important qu'il y ait cette liaison avec le monde méditerranéen.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Hetsch, vous aviez une question ?

Monsieur Jean HETSCH.- Sur le rapport 179.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Didier ?

Monsieur Didier PARAKIAN.- Tout le monde est mobilisé autour de NEEDE qui a eu un grand lobbying du Président de la République, qu'un espace a été trouvé sur le domaine portuaire du grand port maritime pour NEEDE. Manifestement, tout le monde est mobilisé, la Ville, le Département, la Métropole, la Région, tout le monde s'active autour de NEEDE.

Je veux bien que l'on ait un espace monumental pour la biodiversité, pour la Méditerranée, etc. Parfait ! Cependant, il ne faut pas oublier tous les gens qui depuis 20 ans,

25 ans, 30 ans, travaillent avec peu de moyens, des petits zodiaques, des petits « trucs », pour faire ce travail, sur le littoral méditerranéen et aller soutenir notamment toutes les aires marines protégées en Méditerranée. Je pense notamment à MedPan, cela fait des années que MedPan travaille sans moyens et j'aimerais bien que dans le contenu de NEEDE, on ait aussi toutes ces associations qui soient capables de travail sur le fond, qu'elles connaissent bien, qu'elles puissent amener leurs connaissances scientifiques, amener leurs connaissances sociétales et permettre le partage aussi de la connaissance scientifique. Donc ce n'est pas seulement NEEDE qui va régler le problème, je pense qu'il faut qu'il intègre l'ensemble de ceux qui, depuis des années, ont travaillé sur ces sujets.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est une très bonne idée.

(Applaudissements.)

154. TCM-001-30/06/2022-CM - Budget principal - Création et affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation de l'étude de programmation du Projet Odysséo

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Réault, sur les rapports 155 à 177, vous avez un avis favorable de la commission.

Monsieur Didier RÉAULT.- Parfaitement.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas d'intervention.

155. TCM-002-30/06/2022-CM - Budget annexe Assainissement du Territoire de Marseille-Provence - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement, relative à l'extension de la station d'épuration de la Palun avec la mise en oeuvre d'une unité de méthanisation des boues urbaines à Marignane

Le rapport est adopté.

156. TCM-003-30/06/2022-CM - Budget annexe Assainissement - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement relative à la desserte sanitaire des Cigales à Allauch

Le rapport est adopté.

157. TCM-004-30/06/2022-CM - Budget annexe Eau du Territoire Marseille- Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la mise en sécurité de la Galerie de la Batarelle dans le quartier du Merlan à Marseille 14ème arrondissement

Le rapport est adopté.

158. TCM-005-30/06/2022-CM - Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais – Approbation de la révision et de l'affectation d'une opération d'investissement - Eaux Pluviales -

Le rapport est adopté.

159. TCM-006-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint- Savournin conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

160. TCM-007-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°4 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint Zacharie conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

161. TCM-008-30/06/2022-CM - GEMAPI - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune d'Aubagne conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

162. TCM-009-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Cuges-les-Pins conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

163. TCM-010-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de La Penne-sur- Huveaune conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

164. TCM-011-30/06/2022-CM – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de gestion du service public de l'eau potable de la commune de Saint-Zacharie conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Le rapport est adopté.

G. Gazay, B. Destrost, J-J. Coulomb, N. Bazzucchi, D. Menet, A. Rousset, J-M. Leonardis, S. Perottino, S. Amarantinis et R. Marcengo ne prennent pas part au vote.

165. TCM-012-30/06/2022-CM - Modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'extension de son périmètre d'exploitation

Le rapport est adopté.

166. TCM-013-30/06/2022-CM - Approbation de la convention cadre spéciale de déversements d'eaux usées non domestiques

Le rapport est adopté.

166.bis GEMAPI – Approbation des principes de la Gestion des Eaux Météoriques Métropolitaines (GEMM)

Le rapport est adopté.

167. TCM-014-30/06/2022-CM - Budget annexe Gemapi - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement pour l'aménagement du bassin de rétention chemin de Routelle à Gémenos

Le rapport est adopté.

168. TCM-015-30/06/2022-CM - Gemapi - Approbation d'une convention de délégation de compétence avec l'EPAGE Menelik pour l'aménagement des cours d'eau et des bassins versants de l'Arc, La Touloubre, La Cadière, ainsi que la défense contre les inondations et les submersions marines, la protection et la restauration des milieux aquatiques

Le rapport est adopté.

169. TCM-016-30/06/2022-CM - Gemapi - Approbation d'une convention de délégation de compétence avec l'EPAGE Huca pour l'aménagement des cours d'eau et des bassins versants de l'Huveaune, des Aygalades, des Côtiers, ainsi que la défense contre les inondations et la mer, la protection et la restauration des milieux aquatiques.

Le rapport est adopté.

170. TCM-017-30/06/2022-CM - Gemapi - Approbation de l'avenant 4 à la convention de délégation de compétence avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune pour l'aménagement de cours d'eau, ouvrages et milieux associés

Le rapport est adopté.

171. TCM-018-30/06/2022-CM - Gemapi - Approbation de l'octroi d'une avance exceptionnelle aux EPAGEs Huca et Menelik

Le rapport est adopté.

172. TCM-019-30/06/2022-CM - Etat Spécial Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement, Défense extérieure contre l'incendie

Le rapport est adopté.

173. TCM-020-30/06/2022-CM - Approbation de la redevance d'occupation du Domaine Public Portuaire pour l'année 2022 concernant le Port du Canet situé sur la commune de Saint-Chamas

Le rapport est adopté.

174. TCM-021-30/06/2022-CM - Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Portuaire et prestations annexes pour l'année 2023 concernant le Port du Canet situé sur la commune de Saint-Chamas

Le rapport est adopté.

175. TCM-022-30/06/2022-CM - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour les activités de levage et de carénage et services connexes du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille

Le rapport est adopté.

176. TCM-023-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec la Société Nautique de Marseille (SNM) pour l'exploitation et l'animation du Port de Plaisance du Vieux Port - périmètre 2 clarifiant les clauses financières du contrat

Le rapport est adopté.

177. TCM-024-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec le Yachting Club de la Pointe Rouge (YCPR) fixant les modalités d'organisation matérielles et financières pour l'année 2022 pour la période de préparation aux JO Paris 2024 et clarifiant les clauses financières du contrat

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montecot, avis favorable sur le rapport
178. Donc pas d'observation ? Pas d'opposition ?

178. TCM-025-30/06/2022-CM - Décision de non-classement du réseau de chaleur d'Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- . Sur les rapports 179 à 184 de Monsieur Mouren, avis favorable de la commission.

Une intervention de Monsieur Hetsch, sur le rapport 179.

Monsieur Jean HETSCH.- Madame la Présidente, chers collègues, c'est pour expliquer le vote « contre » que je vais faire.

L'incinérateur de la communauté urbaine de Marseille a été implanté contre la volonté de Fos-sur-Mer sur les terrains du GPMM avant la création de la Métropole.

Aujourd'hui, il fait partie du paysage métropolitain. À l'époque, la ville de Fos ainsi que d'autres communes étaient « contre » cette implantation. Je reste dans cette logique de voter « contre » à cause de l'incinérateur. Je ne soutiens pas cette délibération.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapports 179 à 184. Nous passons au vote.

179. TCM-026-30/06/2022-CM - Approbation de l'avenant n°7 à la convention de Délégation de Service Public portant sur la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation du Centre de Traitement Multifilière des déchets ménagers et assimilés de Fos-sur-Mer

Le rapport est adopté.

Vote contre de J. Hetsch

Abstention du Groupe Pour une Métropole du Bien Commun

180. TCM-027-30/06/2022-CM - Budget Annexe Collecte et Traitement des déchets - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement de véhicules collecte et traitement des déchets

Le rapport est adopté.

181. TCM-028-30/06/2022-CM - Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement des matériels collecte et traitement des déchets

Le rapport est adopté.

182. TCM-029-30/06/2022-CM - Approbation de la mise à jour des tarifs relatifs aux prestations de collecte et de propreté sur le périmètre du Conseil de Territoire de Marseille-Provence - Abrogation de la délibération TCM-054-9391/20/CM du 17 décembre 2020.

Le rapport est adopté.

183. TCM-030-30/06/2022-CM - Modification de la stratégie de réduction des déchets verts du Territoire Marseille Provence pour le subventionnement de broyeurs à végétaux - Approbation de la convention type

Le rapport est adopté.

184. TCM-031-30/06/2022-CM - Approbation des coût d'utilisation des exutoires du territoire Marseille-Provence pour les déchets des communes du territoire

Le rapport est adopté.

ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÉNEMENTS (17h50)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Le jour où on arrêtera de travailler que sur des dogmes, je pense que l'on aura beaucoup évolué. J'espère que la Métropole future ne sera pas dans ce sens-là.

Didier Parakian, un avis favorable de la commission.

Des observations ? (*Aucune.*)

185. ATCS-001-30/06/2022-CM – Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen de coopération transnationale INTERREG EURO-MED 2021-2027

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Danièle Milon sur le rapport 186, je pense que c'est favorable du 186 au 189.

(*Aucune observation.*)

186. ATCS-002-30/06/2022-CM - Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme d'Istres en catégorie I

Le rapport est adopté.

187. ATCS-003-30/06/2022-CM - Université du Temps Libre (UTL) – Tarifs inscriptions et activités pour la rentrée 2022/2023

Le rapport est adopté.

188. ATCS-004-30/06/2022-CM - Université du Temps Libre (UTL) - Tarifs des sorties à la journée période 2022/2023

Le rapport est adopté.

189. ATCS-005-30/06/2022-CM - Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association "One Provence, l'agence"

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je pense que les deux rapports de M. Gagnon sont favorables. Des observations ? (*Aucune observation.*)

190. ATCS-006-30/06/2022-CM - Salle des Musiques Actuelles du 6MIC - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public avec la SCIC IRIS SARL

Le rapport est adopté.

191. ATCS-007-30/06/2022-CM - Approbation des tarifs du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse Michel Petrucciani à Istres pour l'année scolaire 2022/2023

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Éric Le Dissès, les rapports 192 à 202 que je présente pour lui, ont reçu un avis favorable de la commission.

(*Aucune observation ni demande d'intervention.*)

192. ATCS-008-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Installations de de dispositifs de sécurité et de filtrage dans le périmètre à proximité du site olympique"

Le rapport est adopté.

193. ATCS-009-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille Hyper Centre-Ville - Etude et aménagement pour l'harmonisation et l'extension de la zone apaisée du hyper-centre de Marseille"

Le rapport est adopté.

194. ATCS-010-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13005-13006 - Aménagement du boulevard Baille entre le cours Lieutaud et le boulevard Jean Moulin"

Le rapport est adopté.

195. ATCS-011-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13007 - Réfection des voies de la Corniche Kennedy "

Le rapport est adopté.

196. ATCS-012-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 – Marseille 13007 - Aménagement transitoire de la ligne 1 du Plan Vélo entre le Palais du Pharo et la plage des Catalans"

Le rapport est adopté.

197. ATCS-013-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement " JO 2024 – Marseille 13007 - Aménagement transitoire de la ligne 1 du Plan Vélo entre le Carénage et le Palais du Pharo"

Le rapport est adopté.

198. ATCS-014-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13008 – Réfection des voies Avenue Pierre Mendès France entre le rond-point David et l'Escale Borely"

Le rapport est adopté.

199. ATCS-015-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement "JO 2024 - Marseille 13008 - Aménagement transitoire ligne 1 Mendès France - Rond-point du Prado/David Huveaune"

Le rapport est adopté.

200. ATCS-016-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13008 – Aménagement transitoire ligne 3 sur le boulevard Michelet entre le rond- point du Prado et les berges de Huveaune "

Le rapport est adopté.

201. ATCS-017-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille - Liaison : Parc Borély-Massif des Calanques dédiée aux mobilités actives "

Le rapport est adopté.

202. ATCS-018-30/06/2022-CM - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - " JO 2024 - Marseille 13008 - Aménagement transitoire ligne 1 sur la Promenade Georges Pompidou entre le futur rond-point du Centre Municipal de Voile et le rond-point de la Statue David "

Le rapport est adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vous souhaite de belles vacances à chacune et à chacun. (*Applaudissements.*)

Rendez-vous au mois d'octobre.

La séance est levée.

Merci à toutes et à tous.

(La séance est levée à 17 heures 53).